



**RAPPORT ANNUEL
D'AVANCEMENT
EITI MADAGASCAR
2017 ET 2018**

Secrétariat Exécutif – Avril 2019

SOMMAIRE

ACRONYMES	3
1. PREAMBULE	4
2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EITI A MADAGASCAR	4
3. EVALUATION GENERALE DES PERFORMANCES ANNUELLES	5
3.1 REALISATION ET PRESENTATION PUBLIQUE DES RAPPORTS DE RECONCILIATION EITI RELATIFS AUX ANNEES FISCALES 2015 ET 2016	5
3.2 REALISATION DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION	9
3.2.1 Organisation des ateliers de formation	9
3.2.2 Organisation des ateliers de sensibilisation	9
3.2.3. Publication de supports de communication.....	10
3.3 COLLABORATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	11
3.3.1 Collaboration avec la Cour des comptes et du projet PASIE.....	11
3.3.2 Collaboration avec le Programme SRJS	12
3.3.2 Collaboration avec la plateforme OSCIE	13
3.4 PARTICIPATION AUX RENCONTRES INTERNATIONALES DE L'EITI	13
3.5 ETUDES SPECIFIQUES SUR LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF REALISEES POUR L'EITI MADAGASCAR.....	14
3.5.1 Etudes sur le renforcement de la gouvernance de l'EITI Madagascar	14
3.5.1 Feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle.....	14
3.5.2 Etudes sur les paiements et les transferts infranationaux.....	16
4. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL	17
5. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'EITI	22
6. APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION	26
7. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS EITI.....	41
7.1 Points forts identifiées dans le processus EITI durant 2017 et 2018	41
7.2 Faiblesses identifiées dans le processus EITI durant 2017 et 2018	41
8. COÛTS TOTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE.....	42
9. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES.....	42
10. CE RAPPORT D'ACTIVITES A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?	43
11. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE ET NOMBRE DES REUNIONS DURANT LA PERIODE CONCERNEE	43

11.1	Composition détaillée du Groupe Multipartite durant la période concernée..	43
11.2	Réunions effectuées durant l'année 2017 et 2018	46
12.	PERSPECTIVES EN 2019	50
13.	CONCLUSIONS.....	50
	ANNEXE I: FINANCEMENTS ET REALISATIONS 2017 ET 2018	52
	ANNEXE II: FINANCEMENTS ET REALISATIONS 2017 ET 2018	53
	ANNEXE III : EXTRAITS DES COMMUNICATIONS REALISEES EN 2017 ET 2018.....	65
I.	EXEMPLES DE COUPURES DE PRESSE	65
II.	EMISSIONS DEBATS ET EMISSIONS EDUCATIVES	66
III.	PANNEAUX PUBLICITAIRES	66
IV.	REALISATION DE GUIDES ET DE BOOKLETS	67

ACRONYMES

ANO	Avis de Non Objection
ANOR	Agence Nationale de l'Or
APPAM	Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache
BAD	Banque Africaine du Développement
BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
BPGRM	Base des données du Projet de Gestion des Ressources Minières
CNM	Comité National des Mines
DGM	Direction Générale des Mines
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
FAM	Frais d'Administration Minière
INSTAT	Institut National des Statistiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MDTF	Multi Donors Trust Fund
OSC	Organisation de la Société Civile
OSCIE	Organisation de la Société Civile dans les Industries Extractives
PAGI	Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle
PASIE	Projet d'Assistance pour la Surveillance des Industries Extractives
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PGRM	Projet de Gestion des Ressources Minières
SIG	Système d'Information Géographique
SRJS	Shared Resources, Joint Solutions
TDR	Termes de Références
TVA	Taxe de valeur ajoutée

1. PREAMBULE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE/EITI) est une initiative mondiale tripartite qui, sur une base volontaire, regroupe en son sein États et Gouvernements, Compagnies du Secteur Extractif et Organisations de la Société Civile.

Elle œuvre pour l'amélioration de la transparence du secteur extractif en s'efforçant de promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité dans la gestion et l'utilisation des revenus issus des ressources minières et pétrolières.

L'EITI a été lancée en 2002, à l'instigation de l'ancien Premier Ministre britannique Mr Tony BLAIR, lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à JOHANNESBURG.

Actuellement appliquée dans cinquante-deux (52) pays, la Norme EITI regroupe un ensemble de sept (07) exigences qui doivent être satisfaites pour que chaque pays puisse être reconnu, initialement comme "Pays Candidat" et, comme "Pays Conforme" à l'EITI. L'application de cette norme et son suivi sont, dans chaque pays, assurés notamment par un Groupe Multipartite ou Comité National qui associe des représentants du Gouvernement, des Compagnies Extractives et des Organisations de la Société Civile. L'initiative requiert l'engagement de trois parties prenantes et leur participation pleine et active.

2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EITI A MADAGASCAR

Madagascar a été accepté comme "Pays candidat à l'EITI" en février 2008, puis devenu "Pays Candidat Suspendu" en octobre 2011 pour cause de non reconnaissance, suite à la crise politique de 2009. Cette suspension a été levée le 06 juin 2014 après le retour à l'ordre constitutionnel. Suite à cette réintégration en tant que Pays candidat, Madagascar a été soumis au processus de validation depuis le 1er septembre 2017. Le rapport EITI 2014 était celui sur lequel s'est basée cette validation.

A la suite de cette première validation, Madagascar a été jugé comme ayant réalisé des « progrès significatifs » dans la mise en œuvre de la Norme EITI. Ce verdict a été rendu par le Conseil d'administration de l'EITI lors de sa 40e réunion qui a eu lieu le 29 juin 2018 à Berlin. Le Conseil d'administration a adressé ses félicitations à l'ensemble des parties prenantes et partenaires qui ont contribué à cet accomplissement et a reconnu les efforts déployés par le Comité National pour apporter des améliorations tangibles à la gouvernance du secteur. En outre, Le Conseil d'administration de l'EITI a convenu que Madagascar devait prendre quinze (15) mesures correctives énumérées ci-dessous. Les progrès réalisés dans la mise en place de ces mesures correctives seront évalués lors d'une deuxième Validation commençant le 29 décembre 2019

L'objectif de l'EITI MADAGASCAR est de traduire les principes et les exigences de l'EITI en matière de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, en une norme reconnue et appliquée au niveau national. L'EITI soutient en effet qu'une transparence renforcée dans la gestion des revenus issus des ressources naturelles peut contribuer à réduire la corruption. Ces revenus peuvent, en outre, impacter significativement la croissance de l'économie, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population.

La mise en œuvre de l'EITI repose sur deux (2) mécanismes principaux :

- La publication annuelle des paiements effectués par les industries extractives à l'État (sur la foi des déclarations des entreprises) et des encaissements perçus par l'État (sur la foi des déclarations des entités étatiques), appuyés par des informations contextuelles du secteur extractif du pays. Il est ainsi réalisé un rapport de rapprochement - élaboré par un auditeur indépendant - de ces deux (2) flux afin d'évaluer les éventuels écarts ;
- Le développement d'une Plateforme Multipartite destinée à promouvoir les réformes liées à la gouvernance du secteur extractif et à renforcer une approche axée sur le dialogue entre les parties prenantes. L'EITI encourage ainsi les débats publics autour de la question des recettes générées par l'exploitation des ressources non renouvelables et de l'utilisation desdites recettes.

Riche de dix années de mise en œuvre de la norme internationale de transparence du secteur extractif, Madagascar doit se focaliser à la capitalisation et à l'amélioration des acquis du processus dont le dialogue multipartite avec l'implication et l'appropriation de toutes les parties prenantes.

3. EVALUATION GENERALE DES PERFORMANCES ANNUELLES

Le plan de travail 2017 de l'EITI Madagascar a été élaboré en tenant compte des réalités du secteur extractif malgache et visaient particulièrement à la réalisation des mesures correctives identifiées lors de l'auto évaluation effectuée au mois de juillet 2016 afin de préparer la validation qui débuta le 1^{er} septembre 2017. Le plan de travail 2018 a continué la mise en œuvre de ces mesures correctives en insistant sur la concrétisation des engagements des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Norme EITI à Madagascar ainsi que la finalisation des études spécifiques sur la gouvernance du secteur extractif qui ont été commanditées par le Comité National.

En outre, l'institutionnalisation de l'EITI à travers le Décret n°2017/737 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement marque un tournant dans la réalisation des activités de l'EITI dans le pays.

Ces activités ont été consolidées autour de treize (13) axes principaux dont le financement est assuré par des parts provenant de la Banque Africaine de Développement avec le PAGI (Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle), le fonds Multi Donors Trust Fund (MDTF) géré par la Banque Mondiale et le Basket Fund avec une contribution du Gouvernement malgache en juillet 2017 mais qui malheureusement n'a pas pu être renouvelée pour l'année 2018,

Nonobstant le problème de financement et des difficultés de mise en œuvre compte tenu du manque de personnel au niveau du Secrétariat Exécutif, les principales activités entreprises durant 2017 et 2018 objets du présent rapport, se résument comme suit :

3.1 REALISATION ET PRESENTATION PUBLIQUE DES RAPPORTS DE RECONCILIATION EITI RELATIFS AUX ANNEES FISCALES 2015 ET 2016

La réalisation du rapport de réconciliation EITI 2015 a commencé à partir du mois d'octobre 2017. Malheureusement, malgré que sa publication doive initialement être prévue conformément aux échéances de la norme à la fin de l'année 2017, une demande d'extension a été demandée pour reporter cette date pour cause de différentes circonstances indépendantes de la volonté des parties

prenantes dont les épidémies de peste qui a sévi à Madagascar ayant empêchées la confirmation de mission des administrateurs indépendants sélectionnés. Par ailleurs, le traitement des dossiers de recrutement de l'Administrateur Indépendant par les parties prenantes a accusé des retards. Compte tenu de ce contexte, le Comité National a décidé de produire parallèlement le rapport de réconciliation 2016 avec la réalisation du rapport 2015. Ainsi, le rapport 2015 a été finalisé au mois d'avril 2018 et celui de 2016 au mois d'août 2018. Les rapports sont disponibles sur le site internet de l'EITI Madagascar avec les liens suivants :

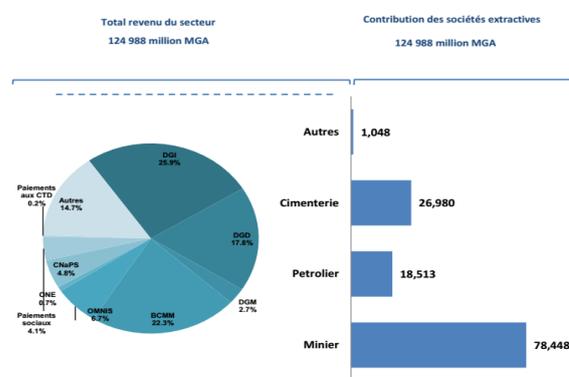
Pour 2015 : http://eitimadagascar.org/madagascar_rapport-de-reconciliation-eiti-exercice-2015/

Pour 2016 : http://eitimadagascar.org/madagascar_rapport-de-reconciliation-eiti-exercice-2016/

Suivant les déclarations soumises par les entités gouvernementales, les revenus du secteur extractif peuvent être répartis comme suit pour les exercices 2015 et 2016 :

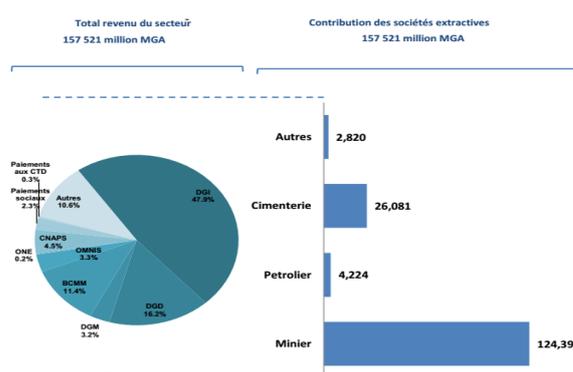
Pour l'exercice 2015 :

	2015	
	Revenus extractifs (MGA million)	% du total paiement
DGI	32 397	25,9%
BCMM	27 847	22,3%
DGD	22 220	17,8%
Autres	18 389	14,7%
OMNIS	8 378	6,7%
CNaPS	6 032	4,8%
Paiements Sociaux	5 116	4,1%
DGM	3 422	2,7%
ONE	914	0,7%
Paiements aux CTD	273	0,2%
Total revenus extractifs	124 988	100,0%
Minier	78 448	62,8%
Cimenterie	26 980	21,6%
Pétrolier	18 513	14,8%
Autres	1 048	0,8%
Total revenus extractifs	124 988	100,0%



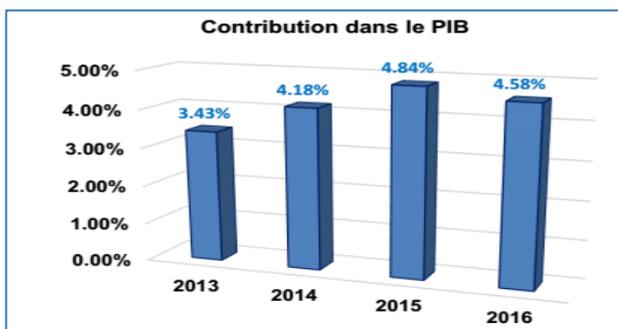
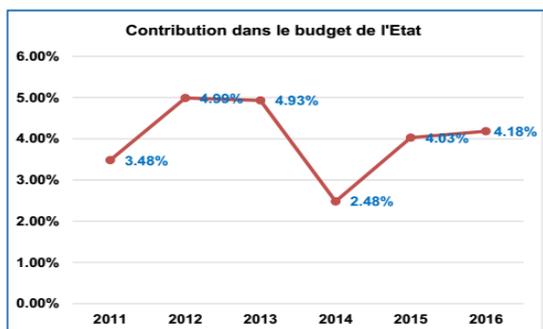
Pour l'exercice 2016 :

	2016	
	Revenus extractifs (MGA million)	% du total paiement
DGI	75 415	47,9%
BCMM	17 925	11,4%
DGD	25 446	16,2%
Autres	16 770	10,6%
OMNIS	5 240	3,3%
CNaPS	7 161	4,5%
Paiements Sociaux	3 658	2,3%
DGM	5 085	3,2%
ONE	274	0,2%
Paiements aux CTD	547	0,3%
Total revenus extractifs	157 521	100,0%
Minier	124 395	79,0%
Cimenterie	26 081	16,6%
Pétrolier	4 224	2,7%
Autres	2 820	0,0%
Total revenus extractifs	157 521	100,0%

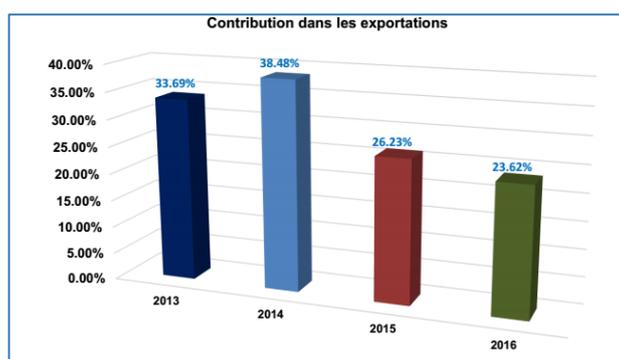


Il ressort de ces tableaux que la DGI est l'entité gouvernementale qui a collecté presque 25,9% du secteur extractif en 2015 contre 47,9% en 2016. Le BCMM et la DGD représentent les trois (3) plus gros organismes collecteurs durant les exercices 2015 et 2016.

L'évolution des parts de contribution du secteur extractif dans recettes fiscales et dans le PIB est présentée dans les graphiques suivants pour 2015 et 2016 :



- Au niveau des exportations, il est constaté une baisse de la part du secteur extractif pour les années 2015 et 2016 telle que présentée ci-après :



Une présentation publique des principaux résultats des rapports de réconciliation EITI 2015 et 2016 a été organisée à l'Hôtel Carlton le 31 août 2018. Au cours de cet atelier, les débats ont été principalement axés sur les points suivants soulevés par l'assistance :

Séance de questions-réponses

N°	Questions / Remarques	Réponses de l'Administrateur Indépendant
1	Qu'en est-il de la contribution du secteur minier en termes de développement social du pays sachant qu'une grande partie de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ?	<p>Monsieur Gérard Rakototafika, du Ministère des Mines et du Pétrole a précisé qu'une quote-part des ristournes minières est affectée au Fonds de Péréquation ainsi qu'aux Collectivités Territoriales Décentralisées (Provinces, Régions et Communes) destinée au développement social de la population.</p> <p>A titre d'information, la société AMBATOVY a procédé aux paiements de ses ristournes minières que pourront bénéficier les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) concernées.</p> <p>L'Administrateur Indépendant a également précisé que les sociétés extractives effectuent des paiements sociaux en nature ou en numéraire au profit des CTDs se trouvant dans leurs lieux d'implantation.</p> <p>Certaines dépenses sociales sont également rendues obligatoires par la loi ou par les conventions ou contrats conclus entre les sociétés extractives et l'Etat.</p>
2	Le rapport devrait intégrer une liste des carrés miniers et des	Ces informations sont déjà annexées aux rapports.

blocs pétroliers non encore exploités

- 3** Y-a-t-il une loi qui oblige les sociétés extractives à participer au processus de l'ITIE ?
Et qu'en est-il des sanctions pour les sociétés n'ayant pas soumis les formulaires de déclaration ?
- L'Arrêté n°4939-2018 du 05 mars 2018 portant participation obligatoire des compagnies minières et pétrolières amont à Madagascar fixe les règles et procédures à suivre pour la participation obligatoire aux rapports de réconciliation ITIE des exercices 2015 et 2016.
- 4** Concernant les données sur l'évolution de l'exportation d'or, s'agit-il des chiffres officiels produits suite au diagnostic du secteur ou réalisé par l'ANOR.
- Effectivement il s'agit des données historiques sur les exportations à Madagascar, combinées aux chiffres officiels de l'ANOR.
- 5** Les rapports ITIE précisent que les contributions du secteur extractif au PIB du Pays sont respectivement de 4,84% et de 4,58% pour les exercices 2015 et 2016.
Et pourtant d'après une autre récente étude, la contribution du secteur extractif au PIB est estimée à environ 1%.
La question est de savoir qu'elle est la contribution exacte du secteur au PIB ?
- La contribution du secteur extractif au PIB indiquée dans le rapport provient des informations produites par les entités déclarantes.
Par ailleurs, certains pays ont recours à ce qu'on appelle le « mainstreaming » qui consiste à publier périodiquement des données statistiques du secteur extractif. Une collaboration entre l'INSTAT, le Ministère chargé des Mines et du Pétrole et le secrétariat de l'ITIE permettra d'aboutir à ce résultat.
Notons également que les informations issues des rapports ITIE ont un caractère officiel.
- 6** Le rapport devrait contenir des données sur la nature du minerai exploité ou extraite, sur les types de permis détenus, sur la date d'octroi du permis et sur la date d'expiration du permis.
- Ces informations sont déjà annexées aux rapports.
- 7** Quels sont les critères de sélection des sociétés entrant dans le périmètre de réconciliation car la société Energizer Minerals n'a pas été incluse dans le périmètre de réconciliation alors qu'elle a soumis ses formulaires de déclaration remplis
- L'approche adoptée durant la phase de cadrage pour la sélection des sociétés extractives incluses dans le périmètre de réconciliation ayant pour objectif de couvrir au moins 97,5% des paiements significatifs réalisés durant l'année 2015. Les paiements significatifs ont été délimités par le Comité National comme étant tous paiements réalisés par les sociétés extractives ayant payé des frais d'administration supérieur ou égal à USD 5.000.
Le rapport précise toutefois que les sociétés AVANA Resources et Energizer Minerals ont fourni les formulaires de déclaration même si elles sont en dehors du périmètre de réconciliation.

3.2 REALISATION DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Conformément aux recommandations soumises dans les rapports précédents ainsi qu' aux recommandations relatives à la mise en œuvre de la transparence et de la gouvernance du secteur extractif, le Comité National a inclus dans son plan de travail 2017 et 2018 des activités de sensibilisation et de formation pour les parties prenantes de l'EITI Madagascar.

3.2.1 Organisation des ateliers de formation

En 2017 et en 2018, des ateliers de formation ont été organisés aussi bien pour le Comité National EITI et le Secrétariat Exécutif que pour les autres parties prenantes de l'EITI. Ce, avec le financement du projet PAGI et de la BAD.

Ainsi, les membres du Comité National ont eu une formation sur « La Norme EITI 2016 ainsi que les mesures correctives de la première validation de Madagascar » par l'expert international EITI, Judicaël TAHINY du 02 au 06 juillet 2018. Cette formation a été très opportune car elle a permis de faire une formation sur les détails de chaque exigence de l'EITI. Ce, fut la première fois qu'une telle session d'une semaine entière a été consacré à l'EITI et les participants étaient très dynamique car ils ont pu identifier entres autres à travers cette formation, les principales activités à mettre en œuvre pour répondre aux mesures correctives de la validation. Le rapport de formation est disponible sur le lien suivant : <http://eitimadagascar.org>

Par ailleurs, le Secrétaire Exécutif a-t-elle pu suivre les formations suivantes pour renforcer ses capacités tant sur la gouvernance du secteur extractif que sur le management et leadership de groupe :

- « Gouvernance du secteur minier, stratégie et outils pratiques » par Institut de Formation et de Recherche Perspective du 6 au 17 novembre 2017
- « Bâtir un leadership efficace, la conduite du changement, management stratégique et pilotage de la performance » par l'Institut FORHOM du 23 juillet au 10 août 2018

D'autres ateliers de formation ont été organisés avec les autres parties partenaires telles que la PASIE et la Cour des comptes.

3.2.2 Organisation des ateliers de sensibilisation

Des ateliers de sensibilisation sur la mise en œuvre de l'EITI ont été prévu dans les plans de travail et durant 2017 et 2018, l'EITI Madagascar seule ou avec ses partenaires ont pu réaliser des activités de sensibilisation aussi bien à Antananarivo que dans les régions minières. Certes l'organisation des ateliers régionaux restent des défis majeurs tant en terme de calendrier de réalisation que le manque de personnel. Si bien que ces sensibilisations au niveau régional ont vraiment eu du mal à se concrétiser et que les activités ont souvent dû être remplacées et reportées pour les années suivantes.

Toutefois, avec la collaboration des partenaires, des ateliers ont quand même pu être organisés, il s'agit entre autres des ateliers suivants :

- Atelier de sensibilisation sur l'EITI avec l'A3-MADA, l'Association des Alumni de l'Australie qui ont organisé des séances de sensibilisation sur la gouvernance minière à Tuléar – Région Atsimo Andrefana du 19 au 21 avril 2017. Le rapport est disponible sur le lien : <http://eitimadagascar.org>
- Atelier de sensibilisation avec la plateforme de la société civile dans les industries extractives l'OSCIE, qui s'est tenue à Maintirano – Région Melaky les 15 et 16 novembre 2018. La zone

est principalement connue pour les activités dans le secteur pétrolier bien que les mines y tiennent également une place importante.

Ces ateliers de sensibilisation permettent de recueillir les avis des parties prenantes concernant les problématiques de gouvernance dans le secteur extractif, surtout au niveau régional et de faire remonter les recommandations au niveau central.

3.2.3. Publication de supports de communication

Durant les années 2017 et 2018, l'EITI Madagascar a réalisé et publié plusieurs supports de communication pour le public et également des documents spécifiques sur les thématiques de la norme EITI. Ce, afin d'améliorer la visibilité de l'institution et de renforcer particulièrement les capacités des parties prenantes à travers des outils de communication simples et accessibles. Par ailleurs, afin de nourrir les débats, plusieurs exemplaires des outils de communications ont été produits et distribués avec les parties prenantes aussi bien à Antananarivo que dans les régions.

Ainsi, il s'agit entre autres pour l'amélioration de la visibilité :

- Goodies EITI : tels que les tee-shirts, casquettes, parapluies, clé-USB, porte-clés, stylos, blocs-notes.
- Panneaux publicitaires : une série d'affiche en version malagasy et française qui schématise l'importance de la contribution des trois parties (administration, société civile et industrie extractive) dans la réalisation des rapports EITI avec le slogan « Transparence du Secteur Extractif : Source de Développement Durable » ont été posés dans 10 emplacements à Antananarivo et dans les principales villes minières à partir de juillet 2017 à ce jour. Il s'agissait des villes comme Fort-Dauphin, Toliara, Mahajanga, Toamasina, Moramanga.

Pour ce qui concerne l'amélioration de la divulgation et la dissémination des rapports EITI ainsi que des sujets thématiques par rapport à la mise en œuvre de la Norme EITI, il a été réalisé les activités suivantes :

- Des affiches ont également été produites pour promouvoir la divulgation des résultats des rapports de réconciliation EITI 2014
- Des exemplaires des versions françaises et malagasy du dernier rapport de réconciliation EITI 2016 ont été produits en 2018 pour également divulguer le rapport
- Des booklets ont été réalisés tels que : Guide de lecture pour les rapports EITI, Guide pour les Sociétés civiles, Guide pour les entreprises, Guide pour les parlementaires, 10 ans de contribution à la transparence du secteur extractif , Identifions les propriétaires réels, Mise en œuvre de la Norme EITI 2016, Plan de travail 2017
- Des émissions audio visuelles ont été réalisées et diffusées sur les chaînes nationales. L'émission éducative FANTARO dure 15mn et parle de sujets spécifiques comme la norme EITI, la réalisation des rapports de réconciliation EITI, les procédures de validation. Tandis que l'émission FANDRASA est une émission débats d'environ 55 à 60 mn. Ces émissions ont vu la participation du Champion de l'EITI Madagascar, du Secrétaire Exécutif, des représentants des OSC et des industries extractives. Les extraits de ces émissions sont disponibles sur le site internet de l'EITI Madagascar

Ces activités ont été financé par le projet PAGI et la BAD et sont consultables sur le site internet de l'EITI.

Nous constatons depuis la reprise de ces activités de communication que la population recommence à reconnaître le logo de l'EITI et s'intéresse aux publications réalisées. Le public associe plus

facilement et directement la transparence et la gouvernance du secteur minier et pétrolier avec les activités de l'EITI Madagascar. Les références et les citations sur les résultats des rapports de réconciliation EITI lors des interventions et des publications réalisées par les organisations internationales et les médias,... commencent à être plus fréquentes.

3.3 COLLABORATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

A partir de 2017, les collaborations de l'EITI avec d'autres parties prenantes que ce soit des projets au niveau de l'administration que des entités de l'organisation de la société civile a été très notable et fructueuse. En effet, plusieurs activités ont été réalisées avec ces partenaires telles que l'objectif commun est donc l'instauration de la bonne gouvernance et de la transparence dans le secteur extractif.

3.3.1 Collaboration avec la Cour des comptes et du projet PASIE

Le Projet d'Amélioration de la Surveillance de l'Industrie Extractive en Afrique Francophone Subsaharienne, en abrégé PASIE, est une initiative phare en Afrique francophone subsaharienne qui a pour objectif d'accompagner les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) de cette sous-région et leurs parties prenantes externes dans le renforcement de l'environnement de surveillance du secteur extractif.

Spécifiquement, le projet appuie le renforcement de la gouvernance du secteur de l'industrie extractive à trois niveaux complémentaires:

- Le renforcement des politiques et des cadres légaux, fiscaux, règlementaires et institutionnels;
- Le renforcement des capacités des institutions de surveillance, l'application et l'audit des cadres légaux et administratifs;
- Le renforcement de l'environnement de gestion au plan des responsabilités, autorités, et obligations parmi les institutions, les divers intervenants et les preneurs de décisions dans le secteur extractif.

Deux principaux niveaux d'opérationnalisation ont été retenus dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet :

- Premièrement, au niveau régional, le projet visera l'amélioration de la capacité du CREFIAF, en matière d'appui de ses ISC membres dans le domaine de la surveillance du secteur de l'industrie extractive;
- Deuxièmement, au niveau de chacun des 4 pays-cibles à savoir le Cameroun, Mali, Madagascar et le Burkina Faso, le projet entend contribuer à l'amélioration de la surveillance du secteur extractif à l'échelle nationale.

Ainsi, après le lancement du projet en 2017, plusieurs activités tant au niveau national que régional ont été initié par la Cour des comptes de Madagascar et le PASIE auxquelles a participé l'EITI Madagascar. Il s'agit entre autres pour 2017 et 2018 :

- Séance de formation sur la Norme EITI avec les magistrats de la Cour des comptes le 6 février 2017 à Anosy-Antananarivo
- Forum international sur la fraude et la corruption dans le secteur minier en Afrique francophone, du 30 janvier au 01 février 2018 à Yaoundé-Cameroun
- Atelier régional sur la «Fiscalité minière » organise au profit des Institutions Supérieures de Contrôle cibles à Antananarivo, du 30 avril au 04 mai 2018
- Atelier local sur les « Encadrements légaux et les conventions miniers » organisé au profit des parties prenantes à la surveillance du secteur minier à Madagascar du 07 au 11 mai 2018 – Antananarivo
- Atelier sur le « Genre et l'Industrie extractive" qui s'est tenue du 8 au 12 octobre 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures correctives à l'issue de la validation de Madagascar à la Norme EITI, la Cour des Comptes et l'EITI Madagascar a convenu d'un protocole d'accord. En effet, la Cour des Comptes est l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC), en charge de la vérification de la régularité et de la sincérité des comptes décrits dans les comptabilités publiques et la certification par la Cour des Comptes des revenus issus du secteur extractif collectés par le Trésor public contribuent à la crédibilité des rapports EITI de Madagascar. Le protocole vise le renforcement de la coordination et du soutien mutuel entre la Cour des Comptes et l'EITI afin de favoriser l'objectif commun aux deux organisations de promouvoir la transparence et la sincérité de la gestion des finances publiques. Le protocole d'accord est disponible sur le site internet de l'EITI Madagascar. Principalement, la collaboration entre l'EITI et la Cour des Comptes se concentre, dans un premier temps, sur les domaines essentiels relatifs à la certification des données EITI :

- Le renforcement des capacités des équipes de la Cour des Comptes sur la Norme EITI, et sur les meilleures pratiques internationales en matière de certification des données issues du secteur minier.
- Le rapprochement des encaissements déclarés par les Administrations Financières, les Entités publiques et ceux ajustés dans le Compte Général des Administrations Financières, afin d'obtenir une assurance raisonnable selon laquelle les paiements effectués par les entreprises extractives pour les exercices fiscaux concernés par les rapports EITI tels que déclarés dans les relevés produits par les Régies, reflètent fidèlement la situation desdits paiements.

Ainsi, la réalisation des rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018 en cours de réalisation seront les premiers chantiers de cette collaboration.

3.3.2 Collaboration avec le Programme SRJS

Le programme « Shared Resources, Joint Solutions » (SRJS), est un programme de coopération élaboré avec l'appui du ministère néerlandais des Affaires Etrangères pour la période 2016-2020. Ce programme est un partenariat entre IUCN NL, WWF Pays-Bas et le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Il met l'accent sur le rôle des Organisations de la Société Civile (OSC) en matière de sauvegarde de Biens Publics Mondiaux (BPM) qui dépendent des écosystèmes : l'eau, la sécurité alimentaire, la biodiversité et la résilience climatique. Le programme a pour objectif de transformer, par le biais du plaidoyer, les politiques et pratiques défavorables à la sauvegarde des BPM au niveau de paysages sélectionnés en politiques et pratiques favorables. Il intervient dans 16 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dont Madagascar, et regroupe plus de cinquante OSC partenaires. A Madagascar, l'Initiative SRJS est mise en œuvre par un consortium formé par Alliance Voahary Gasy, Association Famelona, ONG Fanamby, Durrell Wildlife Conservation Trust et Missouri Botanical Garden. Elle a comme objectif le renforcement de capacité des OSC en plaidoyer et en lobbying à catalyser des changements en des politiques et des pratiques plus favorables à la sauvegarde des BPM, essentiellement dans le cadre de l'industrie extractive. A cet effet, l'Initiative intervient dans deux paysages: la Presqu'île d'Ampasindava (Région DIANA) et à Soalala (Région Boeny). Ce choix a été motivé par la présence des grands projets miniers potentiels (TREM et WISCO, respectivement) et la nécessité de concilier les imminentes utilisations conflictuelles qui risquent de nuire aux BPM liés à l'écosystème dans ces deux paysages.

En 2018, Le programme SRJS a donné l'opportunité à l'Initiative SRJS – Madagascar de voir ce qui se passe ailleurs, de comparer les contextes et les enjeux du secteur minier dans un autres pays. Les Philippines sont qualifiées de hot spots en terme de biodiversité, riches en ressources minérales et subissant une pression démographique atteignant plus d'une centaine de millions d'habitants. Les organisations de la société civile aux Philippines possèdent une longue expérience, très pertinente en matière de négociation pour l'instauration d'une bonne gouvernance dans le secteur minier. Une

délégation composée des représentants du consortium SRJS Madagascar accompagnés par le Directeur Général de l'Office National pour l'Environnement (ONE), du Secrétaire Exécutif de l'EITI Madagascar et d'un représentant de l'OSC Industrie Extractive, le Directeur National du SAF FJKM a été invitée par leur homologue SRJS–Philippines à titre de visite d'échange. Dans le même objectif, une délégation des Philippines viendrait à Madagascar au cours de l'année 2019 pour apprendre également les bonnes pratiques sur la gouvernance du secteur minier et la gestion environnementale des projets. Outre la visite de courtoisie auprès de hautes personnalités politiques Malagasy, la visite des sites de certains grands projets miniers, un forum regroupant des représentants des acteurs du secteur minier et des hauts responsables gouvernementaux seront organisés pendant leur séjour dans l'île. Madame Regina Lopez, ancienne Ministre en charge de l'Environnement et des Ressources Naturelles et actuellement une figure bien connue du secteur privé philippin, notamment dans l'audio-visuel et dans l'activisme public, est prévu faire partie de la délégation.

3.3.2 Collaboration avec la plateforme OSCIE

La plateforme OSCIE a été créée en 2016 et a pour mission d'œuvrer pour une bonne gouvernance des ressources minières et pétrolières à Madagascar qui est basée sur la transparence et la redevabilité. Elle travaille sur trois axes principaux : 1) Collecte d'informations, Veille 2) Interpellation et plaidoyer/lobbying 3) Renforcement de capacités. Les objectifs de l'OSCIE sont les suivants :

- Les OSCs deviennent organisées en un réseau de veille efficace sur le développement des industries extractives sur tout le territoire de Madagascar, représentatif et professionnel
- Les projets Industries Extractives à Madagascar respectent l'environnement et engendrent des bénéfices sociaux et économiques tangibles pour la population
- Un dialogue franc, constructif, respectueux et continu tendant vers l'action, entre l'Etat, le Secteur privé et les OSCs, accompagne le développement des industries extractives à Madagascar

L'OSCIE est membre du Comité National EITI depuis 2017 et y est représentée par l'Alliance Voahary Gasy et Transparency-International Initiative Madagascar.

En 2018, le forum national des OSCs qui s'est tenu à Antananarivo les 11 et 12 décembre 2018 a été co-organisé entre l'EITI Madagascar et l'OSCIE. Des séances de sensibilisation et de formation ont été organisées en 2018 et d'autres activités seront prévues pour 2019 afin de renforcer cette collaboration entre l'EITI Madagascar et l'OSCIE.

Il est à noter que d'autres entités aussi bien privé que public ont également travaillé étroitement avec l'EITI Madagascar pour améliorer la transparence du secteur extractif telle que SFCG (Search for Common Ground) pour la réalisation et la diffusion d'émissions radiophoniques sur le secteur extractif, les résultats des rapports EITI,...

3.4 PARTICIPATION AUX RENCONTRES INTERNATIONALES DE L'EITI

L'EITI Madagascar à travers les représentants du Comité National et le Secrétariat Exécutif ont participé à des conférences régionales et mondiales de l'EITI réalisées en 2017 et 2018. Ces conférences et les ateliers régionaux sont autant de sessions qui permettent l'échange de pratiques et le partage des expériences avec les autres pays de mise en œuvre et également avec les pairs. Il s'agit entre autres de :

- Conférence mondiale sur la propriété réelle à Jakarta, Indonésie au mois d'octobre 2017
- Atelier de formation pour les pays d'Afrique francophone au mois de novembre 2017
- Conférence régionale sur la propriété réelle à Dakar, Sénégal au mois d'octobre 2018

3.5 ETUDES SPECIFIQUES SUR LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF REALISEES POUR L'EITI MADAGASCAR

3.5.1 Etudes sur le renforcement de la gouvernance de l'EITI Madagascar

Conscients que l'EITI Madagascar a fait face à des difficultés qui entravent son bon fonctionnement, cette étude sur le renforcement de la gouvernance de l'EITI Madagascar a été lancée par le Comité National avec l'appui financier de la Banque Mondiale (MDTF). En effet, pour diverses raisons, la participation des membres du Comité National tripartite au processus a diminué, tandis que le manque de financement a fortement affaibli le Secrétariat Exécutif, qui a cessé de jouer pleinement son rôle. L'absence de caractérisation juridique de l'EITI-Madagascar, de son Comité National ou de son Secrétariat Exécutif empêcherait par ailleurs la structure de recevoir des fonds publics. Dans le respect des normes EITI, suite à un état des lieux et une comparaison avec d'autres pays qui mettent en œuvre l'EITI, l'étude a fait des recommandations ayant abouti à la publication du Décret n°2017/737 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

Il faut remarquer que la version finale signée et adoptée en Conseil des ministres a modifié le rattachement de l'EITI Madagascar à la Primature à la place du Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du pétrole telle que prévue dans la proposition initiale. Un règlement intérieur du Comité National a par la suite été adopté au mois de janvier 2018. La désignation des nouveaux membres du Comité National suivant ce Décret a commencé à partir du mois d'octobre 2017. A ce jour, pour des raisons d'organisation, des changements au niveau des responsables de l'administration ont fait que des postes demeurent vacants au sein de Comité et l'EITI Madagascar va œuvrer pour régulariser toutes ces nominations durant le premier semestre 2019.

Pour ce qui concerne, le financement de l'EITI Madagascar, le décret portant institutionnalisation n'a pas encore réussi à pérenniser la dotation d'une subvention pour l'EITI ni à travers les lois de finances initiales et rectificatives de ces trois dernières années ni aucune autre source de financement.

L'étude réalisée par le Cabinet Ernst & Young sur le renforcement de la gouvernance, le Décret n°2017/737 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement et le règlement intérieur du Comité National sont disponibles sur le site internet de l'EITI Madagascar.

3.5.1 Feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle

Madagascar, à travers la Feuille de Route sur la Propriété Réelle présentée adoptée en décembre 2016 a également organisé un atelier de sensibilisation du public sur cette thématique en février 2018. A partir de là, l'EITI Madagascar s'est engagé sur la voie de l'application de cette norme et la population malagasy saura donc à termes de cette initiative qui bénéficie en dernier ressort de l'exploitation des ressources minières ou pétrolières du pays. Ce, quel que soit le lieu où ces entreprises sont enregistrées et quel que soit le nombre de sociétés-écrans et intermédiaires.

Conscients de la complexité de ce sujet, l'EITI Madagascar a réalisé et produit un booklet sur la divulgation de la propriété réelle afin de mieux sensibiliser les parties prenantes et faciliter la compréhension des différents enjeux de la mise en œuvre de la feuille de route.

En outre, une étude a été confiée au Cabinet Ernst &Young en 2018 avec le financement de la Banque mondiale (MDTF) afin d'étudier les conditions de mise en œuvre de cette Feuille de route et d'émettre des recommandations concernant les différents aspects de la Feuille de route et de la norme EITI 2016. Ce rapport est disponible sur le site internet de l'EITI Madagascar : [http : //www.eitimadagascar.org](http://www.eitimadagascar.org)

Les étapes franchies jusqu'à ce jour est résumé comme suit :

MISE EN OEUVRE DE LA DIVULGATION DE LA PROPRIETE REELLE A MADAGASCAR



Le Comité de pilotage est une Commission de travail du Comité National, chargé par le Comité National de conduire la réforme pour la divulgation de la propriété réelle. Il définit la stratégie de réforme en étudiant les conclusions du rapport sur les conditions de mise en œuvre de la propriété réelle, en élargissant les consultations jugées nécessaires. Il fait valider ses propositions par le Comité National et rend compte sur l'avancement de la réforme au Comité National.

Le Secrétariat Exécutif et l'administrateur Indépendant des rapports EITI ou tout autre cabinet d'assistance technique sont chargés de la mise en œuvre de la réforme sous la supervision du Comité de pilotage. Il est constitué par :

- 01 représentant du BCMM
- 01 représentant de l'OMNIS
- 01 représentant de la Direction Générale des Mines
- 01 représentant de la Direction Générale du Pétrole
- 01 représentant du Conseil Supérieur de l'Intégrité
- 01 représentant du BIANCO
- 01 représentant du SAMIFIN
- 01 représentant de l'EDBM

- 01 magistrat représentant le Tribunal de Commerce
- 04 représentants des entreprises extractives
- 02 représentants de la société civile

L'objectif en 2019 est de mettre en place le registre des propriétaires réels au niveau du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar pour le secteur minier et l'OMNIS pour le secteur pétrolier. Ce, en validant les points de décisions techniques de la divulgation et qui permettraient de finaliser le cadrage juridique et réglementaire. Toutefois, les rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018 sont déjà prévus être des rapports pilotes sur la divulgation de la propriété réelle.

Il est attendu que ces réformes puissent initier les réflexions sur la mise en place de ce même registre pour toutes les sociétés travaillant dans les autres secteurs d'activités aussi importants que le secteur extractif. Le défi est de remobiliser et sensibiliser les principaux responsables sur le processus et les objectifs de la norme suite à l'avènement du nouveau régime à la suite des élections présidentielles.

3.5.2 Etudes sur les paiements et les transferts infranationaux

En 2017 et 2018, une étude concernant la transparence des paiements et transferts infranationaux dans le secteur extractif à Madagascar, tel que prévu par la Norme EITI 2016 a été élaboré avec le Cabinet Ernst & Young avec le financement de la Banque mondiale (MDTF). En effet, cette question revêt une importance particulière à Madagascar où la décentralisation est à la fois un engagement politique fort et un défi important en termes de mise en pratique. Dans le secteur des industries extractives, les entreprises doivent procéder à des paiements spécifiques au niveau local et certaines taxes payées au niveau central sont supposées revenir au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Ceci concerne en particulier :

- Les frais d'administration minière annuels par carré sur chaque permis délivré, au profit : du Bureau du Cadastre Minier, du Comité National des Mines ; de l'Agence de l'Or ; du Budget général pour le compte de la Direction Centrale chargée des Mines, de la Direction interrégionale chargée des Mines concernée, de la Police des Mines ; de(s) Province(s) autonome(s) concernée(s), et des Collectivités territoriales décentralisées concernées. » Les taux de répartition du produit desdits frais sont fixés dans le décret d'application du Code.
- Les redevances et ristournes minières réparties entre : le Bureau du Cadastre Minier, l'Agence de l'Or ; le Comité National des Mines ; le Budget général pour le compte de la Direction Centrale chargée des Mines, de la Direction interrégionale chargée des Mines concernée, de la Police des Mines. Les taux de répartition de la redevance minière sont fixés dans le décret d'application du Code. Les recettes des ristournes sont réparties entre les budgets respectifs de la Province autonome, de la Région et de la Commune concernée selon les taux suivants : Pour la Commune : 60%, Pour la Région : 30%, Pour la Province autonome : 10%. »
- Dans le domaine pétrolier, toute société contractante est tenue de verser à titre de participation une somme dont le montant représente 1/2500ème du montant global des engagements minimum de travaux d'exploration à répartir entre toutes les Collectivités concernées par le titre minier d'exploration, valable pour toute la durée de l'exploration, payable au début des travaux d'exploration.

Les recommandations de ce rapport est disponible sur le site internet de l'EITI Madagascar.

Par ailleurs, l'EITI a participé à travers le Secrétaire Exécutif au Comité de suivi de la mise en œuvre du cadre réglementaire pour la gestion des ristournes minières concernant les grands projets miniers tel qu'Ambatovy. Les deux arrêtés de redistribution de ces ristournes minières ont été sortis en décembre 2017 et avril 2018 et sont disponibles sur le site internet de l'EITI Madagascar. L'EITI Madagascar s'est également engagé à suivre la mise en œuvre des dispositions de ces arrêtés dans les prochains rapports EITI.

4. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Les activités 2017 et 2018 de l'EITI ont été financées par la BAD et le PAGI ainsi que le fonds Multi Donors Trust Fund (MDTF) de la Banque Mondiale et qui a été remplacé par le projet AEITF qui doit clôturer d'ici le mois de juin 2019. Quant au projet PAGI, la clôture du projet a été prévue pour le 31 décembre 2018.

Pour 2017 et 2018, nous pouvons affirmer que par rapport aux autres années, le taux de réalisation des activités prévues dans le plan de travail annuel a été très satisfaisant.

#	Plan de travail annuel EITI 2017 - 2018			
	Axes	Objectifs	Réalisations	Progrès accomplis
1	Rapport de réconciliation	Réaliser une réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat - pour les années fiscales 2015 et 2016	Publication des rapports EITI 2015 et 2016 respectivement au mois d'avril et aout 2018	La ponctualité des données a été respectée malgré la demande d'extension pour la publication du rapport EITI 2015 Par ailleurs, les années d'expérience avec la mise en œuvre du processus commence à porter ses fruits car les sociétés extractives deviennent de plus en plus familières avec le processus de réalisation des rapports de réconciliation
2	Divulgence de la Propriété réelle	Réaliser les activités définies dans la feuille de route nationale pour la divulgation de la propriété réelle	La consultation des parties prenantes et un atelier de sensibilisation et d'information sur la feuille de route ont été réalisés Par ailleurs, la mise en place du Comité de pilotage a été effective à partir d'octobre 2018 Une brochure sur la propriété réelle a été conçue et réalisé avec l'assistance du Cabinet Ernst& Young Une délégation a assisté en 2017 et 2018 aux conférences mondiale et régionale sur la divulgation de la propriété réelle	La sensibilisation et la mise en œuvre de la feuille de route est en marche. La prochaine étape consistera à publier un rapport pilote avec l'adoption des définitions ainsi que le cadrage juridique
3	Transparence dans la gestion des permis	Continuer les activités pour améliorer la transparence en matière de procédure d'octroi et de gestion des permis miniers	Suivi des recommandations du rapport de diagnostic du Bureau du Cadastre Minier (BCMM)	Il a été prévu de produire des outils de communication sur les résultats et les recommandations des rapports sur la transparence de la gestion des permis miniers.

#	Plan de travail annuel EITI 2017 - 2018			
	Axes	Objectifs	Réalisations	Progrès accomplis
4	Politique des données ouvertes	Mettre à la disposition du public et des opérateurs les données sur le secteur extractif	Les données résumées sont disponibles mais ne sont pas encore mis en ligne	Compte tenu des efforts à fournir dans la divulgation systématique en 2019, les données ouvertes devraient faire l'objet d'un travail parallèle
5	Transparence des informations géo-scientifiques	Améliorer la transparence de l'accès aux informations géo-scientifiques et la gestion des infrastructures géologiques	Suivi des recommandations du rapport de diagnostic sur la gestion des informations géo-scientifiques	Le Ministère a reçu un financement du projet AEITF pour la valorisation des données et des échantillons de la part du BRGM
6	Transparence de la distribution des revenus	Améliorer la connaissance des parties prenantes et du grand public de la nouvelle fiscalité minière et pétrolière Améliorer la transparence de la redistribution des revenus fiscaux générés par le secteur extractif	Les nouveaux textes sur la répartition des ristournes d'Ambatovy ont été partagés aux parties prenantes	Il a été prévu de réaliser des ateliers d'information sur la nouvelle fiscalité minière et pétrolière mais comme les nouveaux codes n'étaient pas sortis, les activités n'ont pas été réalisées.
7	Formations	Renforcer les capacités de la société civile et des agents de l'État pour qu'ils puissent débattre efficacement des rapports EITI Améliorer les capacités des membres du Comité National et du Secrétariat EITI pour un meilleur pilotage des activités mis en œuvre dans le cadre du processus	Formations sur place des parties prenantes : - au niveau national - au niveau régional Formations : - Secrétariat exécutif - Comité national	La compréhension de la Norme EITI et du secteur extractif a évolué

#	Plan de travail annuel EITI 2017 - 2018			
	Axes	Objectifs	Réalisations	Progrès accomplis
8	Sensibilisation	<p>Améliorer la compréhension du processus EITI et des rapports EITI par le grand public et les parties prenantes</p> <p>Faire approprier l'EITI par les membres du Groupe Multipartite et les mobiliser sur les enjeux de la transparence du secteur extractif</p>	<p>Des outils de communication ont été réalisés tels que prévus dans le plan de travail à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Émissions éducatives - Emissions débats - Panneaux publicitaires - Affiches - Booklets 	<p>La visibilité de l'EITI Madagascar s'est améliorée avec les diverses parutions médiatiques et publicitaires</p>
9	Soutien au processus de réconciliation	<p>Maximiser la divulgation et la compréhension du rapport aussi bien au niveau central que dans les régions</p> <p>Récolter le maximum d'échanges et de réflexions à travers l'organisation de débats multipartites sur les rapports publiés</p> <p>Encourager la prise en compte des recommandations formulées dans les rapports EITI et par les parties prenantes EITI</p>	<p>Organisation de l'atelier de présentation publique des rapports</p> <p>Duplication des rapports EITI 2016 en version française et malagasy</p>	<p>Des organisations de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes ont commencé à prendre le relais pour la divulgation des résultats des rapports EITI 2015 et 2016</p>
10	Soutien au processus de validation	<p>Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débat et de réflexion concernant les résultats contenus dans les rapports EITI et les questions-clés de la transparence du secteur extractif</p> <p>Mobiliser les parties prenantes à la mise en œuvre de recommandations concrètes formulées à l'issue de la publication des rapports EITI</p>	<p>EITI Madagascar a organisé un forum des OSC sur le processus EITI</p> <p>Le Comité National a organisé deux séances de team-building</p>	<p>Les mesures correctives ont été partiellement prises en compte dans la réalisation des rapports de réconciliation EITI 2015 et 2016</p> <p>Les engagements des parties prenantes devraient être confirmés</p>

#	Plan de travail annuel EITI 2017 - 2018			
	Axes	Objectifs	Réalisations	Progrès accomplis
11	Institutionnalisation	<p>Elaborer l'étude sur l'institutionnalisation de l'EITI</p> <p>Valider et faire adopter par le Gouvernement les textes qui régiront l'EITI Madagascar</p> <p>Concrétiser le financement de l'EITI Madagascar</p>	<p>Publication du Décret n° n°2017/737 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.</p> <p>Ce, à la suite d'une étude sur le renforcement de la gouvernance de l'EITI Madagascar.</p> <p>Un fonds équivalent à 100.000 USD a par la suite été octroyé par l'Etat au mois de juillet 2017</p>	L'institutionnalisation par le décret a été réalisée et la mise en œuvre des dispositions techniques et financières du décret est en cours
12	Coordination	<p>Disposer d'un Secrétariat Exécutif opérationnel pour le pilotage et la mise en œuvre des activités de l'EITI</p> <p>Continuer la mise en œuvre de l'EITI en s'assurant des contributions financières de participation</p>	<p>Paiement des arriérés d'honoraires du Secrétariat National</p> <p>Dotation de fonctionnement et frais divers pour 2017 et non 2018</p>	Le recrutement de personnel pour renforcer le Secrétariat National suivant le nouveau statut doit être concrétisé
13	Acquisitions	Améliorer l'opérationnalité du Secrétariat Exécutif	<p>Acquisition de matériels et de fournitures de bureaux ainsi que des matériels informatiques pour l'EITI Madagascar</p> <p>Acquisition Goodies personnalisés EITI pour la communication</p>	La pérennisation pour les prochaines années est essentielle

5. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'EITI

A travers les procédures de validation qui ont commencées à partir du 1^{er} septembre 2017, Madagascar a été évalué sur ses performances par rapport à toutes les exigences prévues dans la nouvelle norme EITI 2016.

Ci- après le tableau qui récapitule les résultats de cette validation :

Exigences de l'EITI		NIVEAU DE PROGRÈS				
		Aucun progrès	Inadéquat	significatif	satisfaisant	Dépassé
Catégories	Exigences					
Supervision exercée par le Groupe multipartite	Engagement du gouvernement (1.1)					
	Engagement de l'industrie (1.2)					
	Engagement de la société civile (1.3)					
	Gouvernance du Groupe multipartite (1.4)					
	Plan de travail (1.5)					
Licences et contrats	Cadre légal (2.1)					
	Octrois de licences (2.2)					
	Registre des licences (2.3)					
	Politique sur la divulgation des contrats (2.4)					
	Propriété réelle (2.5)					
	Participation de l'État (2.6)					
Suivi de la production	Données sur les activités d'exploration (3.1)					
	Données sur les activités de production (3.2)					
	Données sur les exportations (3.3)					
Collecte de revenus	Exhaustivité (4.1)					
	Revenus en nature (4.2)					
	Accords de troc (4.3)					
	Revenus issus du transport (4.4)					
	Transactions des entreprises d'État (4.5)					
	Paiements directs infranationaux (4.6)					
	Désagrégation (4.7)					
	Ponctualité des données (4.8)					
	Qualité des données (4.9)					
Affectation des revenus	Répartition des revenus (5.1)					
	Transferts infranationaux (5.2)					
	Gestion des revenus et des dépenses (5.3)					
Contribution socio-économique	Dépenses sociales (6.1 a)					
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (6.2)					
	Contribution économique (6.3)					
Résultats et impact	Débat public (7.1)					
	Accessibilité des données (7.2)					
	Suivi des recommandations (7.3)					
	Résultats et impact de la mise en œuvre (7.4)					
Evaluation globale	Progrès significatifs					

Les rapports d'évaluation de Madagascar sont disponibles sur le lien suivant <https://eiti.org/fr/node/9174>

Des mesures correctives ont été émises par le Conseil d'administration de l'EITI et sont résumées ci-dessous :

1. Conformément à l'Exigence 1.1, le gouvernement doit participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Le gouvernement est tenu de nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'ITIE. La personne ainsi nommée devra avoir la confiance de toutes les parties prenantes, avoir l'autorité et la liberté de coordonner les actions concernant l'ITIE entre les entités de l'État et ministères concernés, et être capable de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE. Pour renforcer la mise en œuvre à la suite de l'institutionnalisation de l'ITIE Madagascar par le décret de 2017, le gouvernement est invité à intégrer davantage les fonds destinés à l'ITIE dans la budgétisation gouvernementale afin d'assurer la durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE à long terme. Conformément à l'Exigence 8.3.c.i, le collège du gouvernement devra élaborer et divulguer un plan d'action pour combler les lacunes en matière d'engagement du gouvernement qui sont documentées dans l'évaluation initiale.
2. Conformément à l'Exigence 1.3.a, le collège de la société civile devra démontrer qu'il participe pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Plus précisément, la société civile devra s'assurer qu'elle contribue pleinement au processus ITIE et exprime son point de vue, et qu'elle dispose des capacités adéquates pour participer à l'ITIE. Conformément à l'Exigence 8.3.c.i, le collège de la société civile devra élaborer et divulguer un plan d'action pour combler les lacunes en matière d'engagement de la société civile qui sont documentées dans l'évaluation initiale.
3. Conformément à l'Exigence 1.4.b.vii, le Groupe multipartite devra s'assurer que les réunions sont annoncées suffisamment à l'avance et que les documents circulent en temps utile avant de faire l'objet d'un débat et d'une éventuelle adoption. Le Groupe multipartite est invité à s'assurer que les écarts par rapport aux Termes de Référence du Groupe multipartite sont consignés et transparents. Le collège du gouvernement et celui des entreprises sont invités à s'assurer que la participation de leurs représentants aux réunions du Groupe multipartite est cohérente et d'un niveau suffisamment élevé pour permettre au Groupe multipartite de prendre des décisions et d'en assurer le suivi. Conformément à l'Exigence 1.4.b.viii, le Groupe multipartite doit garder des procès-verbaux de ses débats et de ses décisions.
4. Conformément à l'Exigence 2.2, la description du processus de transfert ou d'octroi de la licence ainsi que les critères techniques et financiers utilisés devront être accessibles au public. Compte tenu notamment du grand débat autour des mouvements de licences dans le secteur minier, l'ITIE Madagascar est invitée à utiliser la déclaration ITIE comme outil de diagnostic pour les écarts non négligeables par rapport au cadre légal et réglementaire régissant les transferts et les octrois de licences. Dans les cas d'appels d'offres pour des licences minières, pétrolières et gazières, le Groupe multipartite sera tenu de divulguer la liste des candidats et les critères d'attribution pour les licences octroyées par le biais d'un processus d'appel d'offres. Le Groupe multipartite est invité à examiner les demandes d'analyses complémentaires formulées par les parties prenantes concernant l'efficacité et l'efficacité des procédures d'octroi de licences à Madagascar.
5. Conformément à l'Exigence 2.4, l'ITIE Madagascar devra clarifier et documenter la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et des licences, y compris toute réforme prévue ou en cours, ainsi que les pratiques concrètes de divulgation.

6. Conformément à l'Exigence 2.6, le Groupe multipartite devra s'assurer qu'une liste exhaustive des participations de l'État dans le secteur extractif, incluant les modalités de la prise de participation de l'État et tous changements intervenus dans l'année considérée, est accessible au public. Le Groupe multipartite doit également clarifier les règles et les pratiques régissant les relations financières entre les entreprises d'État (KRAOMA, en particulier) et l'État. Le Groupe multipartite pourra souhaiter prendre contact avec les entités gouvernementales et les partenaires de développement concernés pour évaluer dans quelle mesure la clarification de ces questions pourrait appuyer les progrès réalisés dans le cadre de la facilité élargie de crédit du FMI. Les parties prenantes sont invitées à intégrer la déclaration de telles informations par le biais des systèmes gouvernementaux habituels, par exemple en publiant régulièrement les statuts et les états financiers audités des entreprises d'État du secteur extractif.
7. Conformément à l'Exigence 4.1.a, le Groupe multipartite devra s'assurer que ses décisions relatives à la matérialité pour sélectionner les entreprises et les flux de revenus dans le cadre du rapprochement sont clairement documentées. Dans sa façon d'envisager la matérialité des flux de revenus, le Groupe multipartite est invité à trouver un équilibre entre l'exhaustivité et la pertinence pour les parties prenantes, à s'assurer de la viabilité de la démarche adoptée pour le rapprochement et à faciliter l'intégration de la transparence des revenus dans les systèmes du gouvernement et des entreprises. Conformément à l'Exigence 4.1.c, le Groupe multipartite devra s'assurer que la matérialité des paiements versés par chacune des entités non déclarantes fait l'objet d'une évaluation claire, de façon à étayer l'évaluation générale de l'Administrateur Indépendant quant à l'exhaustivité de la réconciliation. Conformément à l'Exigence 4.1.d, le gouvernement est en outre tenu de fournir des informations sous forme agrégée sur le montant total des revenus provenant de chaque flux financier et économique convenu dans le périmètre d'application des rapports ITIE, y compris sur les revenus inférieurs aux seuils de matérialité convenus, à moins que des obstacles majeurs d'ordre pratique ne l'empêchent de le faire.
8. Conformément à l'Exigence 4.4, le Groupe multipartite devra évaluer la matérialité des revenus du gouvernement provenant du transport des minéraux, en clarifiant la gestion des droits portuaires applicables au transport des minéraux.
9. Conformément à l'Exigence 4.6, le Groupe multipartite devra déterminer si les paiements infranationaux directs (dans le périmètre des flux financiers et économiques convenus) sont significatifs. Le cas échéant, le Groupe multipartite sera tenu de s'assurer que les informations rapprochées sur les paiements des entreprises aux entités d'État infranationales et la réception de ces paiements sont accessibles au public. L'ITIE Madagascar pourra souhaiter fournir davantage d'informations sur le cumul des décaissements des ristournes de la part d'Ambatovy aux communes hôtes depuis le début de la production en 2012, étant donné la matérialité de ces paiements retardés.
10. Conformément à l'Exigence 4.7, le Groupe multipartite est tenu de s'assurer que les données ITIE sont présentées par entreprise individuelle, par entité de l'État et par source de revenus. Pour renforcer la mise en œuvre, le Groupe multipartite pourra souhaiter examiner dans quelle mesure il peut progresser dans la mise en œuvre de la déclaration ITIE ventilée par projet avant la date d'échéance pour tous les Rapports ITIE portant sur les exercices clos au 31 décembre 2018 ou après.
11. Conformément à l'Exigence 4.9.a, l'ITIE exige une évaluation visant à déterminer si les

paiements et revenus font l'objet d'un audit indépendant crédible, conforme aux normes internationales en matière d'audit. Conformément à l'Exigence 4.9.b.iii et aux Termes de Référence standard pour l'Administrateur Indépendant avalisés par le Conseil d'administration de l'ITIE, le Groupe multipartite et l'Administrateur Indépendant devront :

- a. Examiner les procédures d'audit et de vérification des entités gouvernementales et des entreprises participant au processus de déclaration ITIE et, sur la base de cet examen, convenir des informations que les entités gouvernementales et les entreprises participantes seront tenues de fournir à l'Administrateur Indépendant, afin d'en assurer la crédibilité des données conformément à l'Exigence 4.9. L'Administrateur Indépendant devra exercer son jugement et appliquer les normes professionnelles internationales appropriées pour élaborer une procédure offrant une base suffisante pour un Rapport ITIE exhaustif et fiable. L'Administrateur Indépendant devra exercer son jugement professionnel pour déterminer le degré de fiabilité des contrôles et des cadres d'audit existants des entreprises et du gouvernement. Le rapport initial de l'Administrateur Indépendant devra documenter les options envisagées et indiquer les motifs des vérifications à fournir.
 - b. S'assurer que l'Administrateur Indépendant présente une évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données (financières) présentées, y compris un résumé informatif du travail accompli par l'Administrateur Indépendant et des limites de l'évaluation fournie.
 - c. S'assurer que l'Administrateur Indépendant présente une évaluation visant à déterminer si toutes les entités gouvernementales et les entreprises dans le périmètre convenu du processus de déclaration ITIE ont fourni les informations requises. Les éventuelles lacunes ou incertitudes dans la déclaration à l'Administrateur Indépendant devront être divulguées dans le Rapport ITIE, y compris en citant les entités qui n'auront pas respecté les procédures convenues. L'Administrateur Indépendant fournira également une évaluation visant à déterminer si ces manquements risquent d'avoir un impact significatif sur l'exhaustivité et la fiabilité du Rapport.
12. Conformément à l'Exigence 5.1, l'ITIE Madagascar devra préciser publiquement les revenus des industries extractives, en espèces ou en nature, qui sont repris dans le budget de l'État. Lorsque les revenus ne sont pas enregistrés dans le budget de l'État en tant que tels, leur allocation doit faire l'objet d'une explication et se référer aux rapports financiers ad hoc, le cas échéant. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Madagascar pourra souhaiter utiliser la déclaration ITIE pour mener un suivi du déplacement des fonds gouvernementaux vers un système comptable unique du Trésor public, fournissant ainsi une plateforme d'information publique sur la gestion des revenus extractifs hors budget.
13. Conformément à l'Exigence 5.2, le Groupe multipartite est tenu de faire en sorte que les transferts infranationaux significatifs de revenus extractifs soient divulgués publiquement lorsque ces transferts sont rendus obligatoires par une constitution nationale, une loi ou d'autres mécanismes de partage des revenus. Le Groupe multipartite devra également divulguer tout écart entre le montant des transferts calculé à partir de la formule de partage des revenus et le montant réellement transféré entre le gouvernement central et chaque entité infranationale concernée. Le Groupe multipartite est encouragé à réconcilier ces transferts.
14. Conformément à l'Exigence 6.2, le Groupe multipartite devra mener un examen exhaustif de toutes les dépenses engagées par les entreprises d'État du secteur extractif qui pourraient être considérées comme des dépenses quasi fiscales. Le Groupe multipartite devra élaborer

un processus de déclaration pour les dépenses quasi fiscales en vue d'atteindre un niveau de transparence égal à celui des autres paiements et flux de revenus.

15. Conformément à l'Exigence 7.4, le rapport annuel d'avancement devra refléter fidèlement les consultations avec l'ensemble des parties prenantes et comprendre un examen de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Les groupes de la société civile et les entreprises impliqués dans le processus ITIE en particulier, mais pas uniquement ceux qui siègent au sein du Groupe multipartite, devront pouvoir donner leur point de vue sur ledit processus et voir leurs avis reflétés dans le rapport annuel d'avancement.

A partir de fin juin 2018, période à laquelle le Comité National a également tenu un team building pour s'approprier des mesures correctives et identifier les activités à mettre en œuvre. Ce fut également une occasion afin de sensibiliser le Ministre des Mines et du Pétrole de l'époque, Monsieur RABARY-NJAKA Henry à chercher la solution sur le blocage concernant le financement de l'EITI Madagascar. Malheureusement, malgré différentes initiatives menées par le secrétariat exécutif et des représentants du Comité National, aucun financement de la part du gouvernement malgache n'a pas pu être alloué jusqu'à la fin de l'année 2018.

Cette situation a particulièrement impactée la mise en œuvre de la Norme car même si des activités ont été réalisées dont la formation du Comité National et les parties prenantes ainsi que les ateliers de sensibilisation pour les trois collèges. Ces activités ont été financées par la Banque Africaine de Développement et le projet PAGI qui allait se clôturer en décembre 2018.

La situation a été telle que le rapport annuel d'avancement 2017 n'a pas pu être publié dans les délais impartis au 31 décembre 2018. Et c'est ce qui a valu la suspension temporaire de Madagascar à l'EITI par le Conseil d'Administration International au début de l'année 2019.

6. APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION

A partir de 2017, le suivi des recommandations a été particulièrement soutenu à travers les tableaux de bord pour les activités à réaliser en s'assurant de leurs mises en œuvre surtout par rapport au début du processus de validation le 1^{er} septembre 2017. Il en était de même à la suite de la publication au mois d'août 2018 du dernier rapport de réconciliation EITI 2016 qui liste une série de recommandations et leur évaluation depuis les dates de leurs déclarations. Par ailleurs, les mesures correctives issues à la suite de la validation du mois de juin 2018 sont également reprises dans cette analyse des réponses du Groupe multipartite aux recommandations dans la mise en œuvre effective de la Norme EITI à Madagascar.

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
1	2007 - 2009	<p>Volontariat à l'adhésion des sociétés extractives</p> <p>Nous considérons que le dialogue, le respect et la confiance réciproques entre l'administration fiscale et les sociétés extractives sont l'essence même de la transparence, ainsi nous recommandons que ces principes soient observés dans le temps par les sociétés extractives et l'administration publique et dès à présent afin de garantir une intégration du processus de l'EITI.</p>	<p>Avec la représentation des différentes parties prenantes au sein du Comité National, l'adhésion des sociétés extractives au processus ITIE va être améliorée dans le prochain rapport. Entre autre, l'étude de cadrage a amélioré le périmètre de réconciliation et le nombre de sociétés à réconcilier.</p>
2	2007 - 2009	<p>Fiabilisation et mise à disposition des données de base de la réconciliation</p> <p>Nous recommandons à chaque société concernée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ se référer préalablement au guide de remplissage lors de l'établissement du canevas ▪ faire représenter par la personne adéquate et compétente pour le remplissage du canevas lors de l'atelier de préparation de la mission de réconciliation de mieux s'organiser en interne pour la mise à disposition à temps des données et des pièces justificatives. 	<p>Presque toutes les sociétés à réconcilier ont été représentées durant l'atelier de formation pour le remplissage des canevas.</p>
3	2007-2009	<p>Traçabilité des flux d'encaissements provenant des revenus miniers telle que prévue par les réglementations en vigueur.</p> <p>Nous recommandons de mettre en place un système qui permet d'améliorer la traçabilité des encaissements repartis aux bénéficiaires des recettes prévues par les réglementations en vigueur. Au niveau de chaque bénéficiaire final, des sous comptes dédiés spécialement à chaque type de revenu, incluant une définition des procédures de transmission des pièces justificatives de répartition</p>	<p>Bien qu'un système de suivi de transfert ait été mis au sein du BCM, le transfert des fonds au niveau de chaque bénéficiaire prévue par la réglementation en vigueur n'est pas encore systématique car elle reste encore assujettie à la disponibilité des liquidités. Cette recommandation nécessite une réforme au niveau de l'administration</p>

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		correspondantes, pourraient être mis en place par exemple.	
4	2010	<p>Accès aux informations et sensibilisation du personnel exécutif</p> <p>Nous recommandons l'implication des Directions de l'Administration dans la sensibilisation de leur personnel à tous les niveaux.</p> <p>Nous recommandons notamment à l'ITIE de renforcer la sensibilisation relative à la mission de réconciliation pour les principaux interlocuteurs au sein des administrations.</p>	EITI Madagascar va reconfirmer pour faciliter la collecte des données au niveau des entités gouvernementales la désignation d'un point focal pour faciliter l'obtention des données sur le secteur extractif.
5	2010	<p>Mise à jour de la base de données sur les sociétés</p> <p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au SRI : <ul style="list-style-type: none"> ○ de tenir à jour les informations en leur possession ; ○ de remettre en place le tableau de correspondance avec la douane qui permettrait de lier le nouveau NIF de chaque société avec les anciennes. ▪ à la Douane : <ul style="list-style-type: none"> ○ de sensibiliser les importateurs à renseigner le NIF à jour dans leur déclaration ; ○ de mettre à jour et nettoyer sa base de données 	EITI Madagascar devra suivre le programme de réforme au niveau des entités concernées à travers leurs représentants ministériels au sein du Comité National
6	2010	<p>Traçabilité de la répartition des FA par société au niveau des communes et régions</p> <p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au BCMM : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'aviser préalablement par lettre les entités bénéficiaires de l'envoi de fonds en 	Bien qu'un système de suivi de transfert ait été mis au sein du BCMM, le transfert des fonds au niveau de chaque bénéficiaire prévue par la réglementation en vigueur n'est pas encore systématique car elle reste encore assujettie à la disponibilité des liquidités. Cette recommandation nécessite une réforme au niveau de l'administration

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		<p>leur faveur avec les détails pertinents tels que période concernée par la FA, date d'envoi, montant transféré, société ou personne concernée ayant payé la FAM</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'approcher les communes/régions bénéficiaires dont les parts sont détenues en compte d'attente faute d'information de compte bancaire. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux communes / régions : <ul style="list-style-type: none"> ○ de déposer auprès du BCMM le numéro de compte de la commune /région dûment validé par le Ministère de la Décentralisation, ○ de s'assurer auprès du BCMM du paiement effectif des exploitants dans son périmètre des FAM afin qu'elles puissent réclamer la part qui leur revient. 	
7	2011	<p>Amélioration du périmètre de réconciliation</p> <p>Nous recommandons à l'EITI d'exclure de la réconciliation les sociétés déjà dissoutes au moment de la réconciliation (ou celles qui ont arrêté leur activité).</p> <p>En outre, le dispositif légal devrait pouvoir contraindre toute société dissoute et/ou arrêtant ses activités de communiquer ses éléments financiers nécessaires au processus EITI avant de quitter Madagascar.</p> <p>Une société incluse dans le champ de la réconciliation a arrêté ses activités en 2014 (EXXON). Nous n'avons pas pu obtenir son canevas.</p>	<p>Pour les rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018, l'étude de cadrage dont le périmètre de réconciliation a été nettement amélioré</p>

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
8	2011	<p>Fiabilisation des données issues des collectivités décentralisées</p> <p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au Trésor : <ul style="list-style-type: none"> ○ de faire accompagner chaque versement d'un Etat détaillé retraçant l'origine et la nature des recettes ; ○ d'informer les agents de recettes de la commune et région des différents types de recettes à recevoir des industries extractives avec leur périodicité et circuit de paiement ; ▪ au Ministère de la décentralisation d'organiser une formation sur la comptabilité de trésorerie pour les agents de recettes de l'Etat pour un meilleur suivi de la trésorerie ; ▪ à la région et aux communes de mettre en place un système d'enregistrement de données et d'archivage des pièces justificatives fiable. 	<p>Les recommandations de l'étude sur les paiements et les transferts infranationaux doivent initier les réformes afin de régulariser cette situation. En effet, pour le moment, il a été constaté que les états fournis par le Trésor ne permettent pas de retracer l'origine des recettes. Par ailleurs, l'analyse des données fournies par les sociétés extractives révèle des écarts par rapport aux données fournies par les CTD</p>
9	2011	<p>Réconciliation des données des sociétés avec celles des entités non Etatiques</p> <p>Nous recommandons aux collectivités décentralisées d'obtenir un état exploitable permettant une vérification et un suivi de leurs recettes</p>	<p>Même réponse que précédemment</p>
10	2012/2013	<p>Fiabilisation des données pour la réconciliation</p> <p>Nous recommandons à chaque Direction:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de se doter d'un logiciel adéquat permettant 	<p>Certaines entités gouvernementales ont été capables de soumettre les informations détaillées sur les reçus de paiement. Cependant, les données au niveau de la Direction Générale des Mines ne sont pas centralisées en raison de l'absence d'une base de données ou système d'informations partagé entre la Direction Générale et les Directions</p>

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		<p>l'enregistrement des données ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'établir une base de données incluant les informations pertinentes telles que la société, le type de flux concerné (ristourne, taxe, ...), la période, la référence de paiement ; de tenir à jour régulièrement les informations en leur possession et de mettre en place un système d'archivage des données. 	Inter Régionales. Une réforme dans ce sens doit être mis en œuvre au niveau du ministère
11	2012/2013	<p>Suivi des données concernant la TVA non remboursée</p> <p>Nous recommandons à chaque Direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'établir une base de données relative à la TVA non remboursée par société ; ▪ d'assurer le suivi et la mise à jour régulière des informations. 	En cours de considération dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
12	2012/2013	<p>Traçabilité des encaissements provenant des industries extractives</p> <p>Nous recommandons à chaque SRE et centre fiscal de renseigner précisément dans chaque BTR toutes les informations telles que le nom du contribuable, la nature de l'impôt/taxe, le montant, l'exercice concerné et la date d'encaissement.</p>	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
13	2012/2013	<p>Suivi des droits de douanes, taxes sur produits pétroliers et TVA à l'importation payées par les industries extractives</p> <p>Nous recommandons à la Direction des Douanes d'inclure dans la base de données les références du déclarant et du bénéficiaire final (NIF de la société).</p>	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
14	2013/2014	<p>Fiabilisation et mise à disposition des données de base de la réconciliation</p> <p>Une sensibilisation des entités à capitaux d'origine asiatique pourrait</p>	La plupart des entités déclarantes qui ne maîtrisent pas la langue malgache ou le français, ont pu communiquer en anglais alors un canevas en anglais a été préparé par l'Administrateur indépendant.

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		<p>être nécessaire. Eventuellement, il pourrait être opportun que le réconciliateur maîtrise la langue chinoise et que le canevas soit également rédigé en chinois. En effet, certains des interlocuteurs des entités chinoises ne maîtrisaient pas suffisamment la langue anglaise ni la langue française.</p>	
15	2013/2014	<p>Certification du canevas par un auditeur indépendant</p> <p>Nous recommandons à chaque société de faire certifier le canevas et ses annexes au même titre que les Etats financiers lors de l'intervention de ses auditeurs indépendants.</p> <p>Il convient de noter que les Etats financiers et le canevas du rapport sont des documents indépendants, l'un rapporte sur la situation financière de la société et l'autre la situation fiscale.</p> <p>Cette recommandation devrait être étendue à l'Administration et à ses démembrements.</p>	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
16	2018	<p>Conformément à l'Exigence 1.1, le gouvernement doit faire preuve d'un engagement plein, effectif et actif dans le processus ITIE. Le gouvernement est tenu de nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'ITIE. La personne ainsi nommée devra avoir la confiance de toutes les parties prenantes, disposer de l'autorité et de la liberté de coordonner les actions concernant l'ITIE entre les entités de l'État et les ministères concernés et être capable de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE. Pour renforcer la mise en œuvre suite à l'institutionnalisation de l'ITIE Madagascar par le biais du Décret de 2017, le gouvernement est encouragé à intégrer davantage les fonds destinés à l'ITIE dans la budgétisation gouvernementale afin de garantir la durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE à long terme. Conformément à l'Exigence 8.3.c.i, le collège du gouvernement devra</p>	<p>Le chef de file pour le collège de l'administration est le Directeur Général des Mines.</p> <p>La nomination du nouveau Champion est réalisée au mois de février 2019</p> <p>La modification du rattachement de l'EITI au Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques est effective depuis le mois de mars 2019</p> <p>Proposition de financement dans la LFR 2019 en cours</p> <p>L'EITI Madagascar attend la concrétisation de la pérennisation du financement et la nomination des nouveaux représentants de l'administration suite au changement de régime</p>

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		élaborer et divulguer un plan d'action pour combler les lacunes en matière d'engagement du gouvernement qui sont documentées dans l'évaluation initiale.	
17	2018	Conformément à l'Exigence 1.3.a, le collège de la société civile devra démontrer qu'il participe pleinement, activement et efficacement au processus ITIE. Plus précisément, la société civile devra s'assurer qu'elle est en mesure de contribuer et de participer pleinement au processus ITIE et qu'elle dispose des capacités adéquates pour s'engager envers l'ITIE. En conformité avec l'Exigence 8.3.c.i, le collège de la société civile devra élaborer et divulguer un plan d'action pour combler les lacunes en matière d'engagement de la société civile qui sont documentées dans l'évaluation initiale.	Le chef de file pour le collège de la société civile est désigné et des organisations commencent à initier des activités relatives à la transparence du secteur extractif. Désignation pour les postes vacants à concrétiser avec la divulgation d'un plan d'action du collège
18	2018	Conformément à l'Exigence 1.4.b.vii, le Groupe multipartite devra s'assurer que les réunions sont annoncés suffisamment à l'avance et que les documents sont diffusés en temps utile avant qu'ils ne soient débattus et proposés pour adoption. Le Groupe multipartite est encouragé à faire en sorte que les écarts relativement à ses Termes de Référence (TdRs) soient consignés et transparents. Les collèges du gouvernement et des entreprises sont invités à s'assurer que la participation de leurs représentants aux réunions du Groupe multipartite est cohérente et d'un niveau suffisamment élevé pour permettre au Groupe multipartite de prendre des décisions et d'en assurer le suivi. Conformément à l'Exigence 1.4.b.viii, le Groupe multipartite doit conserver des traces écrites de ses discussions et décisions.	Cette situation est en cours de régularisation avec le recrutement d'un cabinet qui assistera le Secrétariat exécutif et le recrutement des postes vacants dès que le financement de l'entité sera concrétisé.
19	2018	En conformité avec l'Exigence 2.2, une description du processus de transfert ou d'octroi de la licence et les critères techniques et financiers employés devront être accessible au public. Notamment au vu du débat	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		<p>étendu au sujet des mouvements des licences dans le secteur minier, l'ITIE Madagascar est encouragée à utiliser la déclaration ITIE en tant qu'outil de diagnostic pour les écarts non négligeables par rapport au cadre réglementaire régissant les transferts et les octrois de licences. Dans les cas d'appels d'offres concurrentiels pour des licences minières, pétrolières et gazières, le Groupe multipartite devra divulguer la liste des demandeurs et les critères d'octroi pour les licences accordées par le biais d'un processus d'appel d'offres. Le Groupe multipartite est encouragé à examiner les demandes d'analyses complémentaires formulées par les parties prenantes concernant l'efficacité et l'efficience des procédures d'octroi de licences à Madagascar.</p>	
20	2018	<p>Aux termes de l'Exigence 2.4, l'ITIE Madagascar devra clarifier et documenter la politique du gouvernement au sujet de la divulgation des contrats et des licences, ainsi que la pratique réelle, y compris toute réforme prévue ou en cours.</p>	<p>A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018</p>
21	2018	<p>En application de l'Exigence 2.6, le Groupe multipartite devra s'assurer qu'une liste complète des participations de l'État dans le secteur extractif, comprenant les conditions associées à la part de l'État et tout changement intervenu au cours de l'année sous revue, est accessible au public. Le Groupe multipartite doit également clarifier les règles et les pratiques régissant les relations financières entre les entreprises d'État (en particulier, KRAOMA) et l'État. Le Groupe multipartite pourrait envisager de solliciter les entités de l'État et les partenaires au développement pour évaluer la mesure dans laquelle la clarification de ces questions pourrait soutenir les progrès accomplis dans</p>	<p>A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018</p>

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		le cadre de la facilité élargie de crédit du FMI. Les parties prenantes sont encouragées à intégrer la déclaration de telles informations par le biais des systèmes habituels du gouvernement, par exemple, en publiant régulièrement les statuts et les états financiers audités des entreprises d'État.	
22	2018	Conformément à l'Exigence 4.1.a, le Groupe multipartite devra veiller à ce que ses décisions relatives à la matérialité pour sélectionner les entreprises et les flux de revenus dans le cadre du rapprochement soient clairement documentées. Dans son approche à la matérialité des flux de revenus, le Groupe multipartite est encouragé à trouver un équilibre entre l'exhaustivité et la pertinence pour les parties prenantes, à s'assurer qu'une approche faisable au rapprochement est adoptée et à faciliter l'intégration de la transparence des revenus dans les systèmes du gouvernement et des entreprises. Aux termes de l'Exigence 4.1.c, le Groupe multipartite devra faire en sorte que la matérialité des paiements versés par chacune des entités non déclarantes fasse l'objet d'une évaluation claire pour soutenir l'évaluation globale par l'Administrateur Indépendant de l'exhaustivité du rapprochement. En conformité avec l'Exigence 4.1.d, sauf difficultés pratiques importantes, le gouvernement est en outre tenu de fournir des informations sous forme agrégée sur le montant total des revenus provenant de chaque flux financier et économique convenu dans le périmètre du rapprochement, y compris sur les revenus inférieurs aux seuils de matérialité établis.	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
23	2018	En application de l'Exigence 4.4, le Groupe multipartite devra évaluer la matérialité des recettes publiques provenant du transport de minerais, en clarifiant la gestion des droits portuaires applicables au transport	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		de minerais.	
24	2018	Conformément à l'Exigence 4.6, le Groupe multipartite devra déterminer si les paiements directs infranationaux, dans le périmètre des flux de bénéficiaires convenus, sont significatifs ou non. Le cas échéant, le Groupe multipartite est tenu de s'assurer que les informations rapprochées sur les paiements des entreprises aux entités d'État infranationales et le reçu de ces paiements sont accessibles au public. L'ITIE Madagascar pourrait envisager de fournir davantage d'informations sur le cumul des décaissements des ristournes de la part d'Ambatovy aux communes hôtes depuis le début de la production en 2012, étant donné la matérialité de ces paiements retardés.	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
25	2018	Conformément à l'Exigence 4.7, le Groupe multipartite devra faire en sorte que les données ITIE soient présentées par entreprise individuelle, par entité de l'État et par source de revenus. Pour renforcer la mise en œuvre, le Groupe multipartite pourrait envisager d'examiner la mesure dans laquelle il peut progresser dans la mise en œuvre de la déclaration ITIE ventilée par projet avant la date d'échéance pour tous les Rapports ITIE portant sur les exercices clos au 31 décembre 2018 ou après.	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
26	2018	Conformément à l'Exigence 4.9.a, l'ITIE exige une évaluation visant à déterminer si les paiements et revenus font l'objet d'un audit indépendant crédible, en application des normes internationales d'audit. Conformément à l'Exigence 4.9.b.iii et aux Termes de Référence standard de l'Administrateur Indépendant arrêtés par le Conseil d'administration de l'ITIE, le Groupe multipartite et l'Administrateur	Un protocole d'accord entre la Cour des comptes et l'EITI Madagascar a été signé au mois de décembre 2018 afin de répondre à cette mesure corrective. Les résultats seront intégrés dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018.

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		<p>Indépendant devront :</p> <p>a. Examiner les procédures d'audit et de garantie que suivent les entreprises et les entités gouvernementales participant au processus de déclaration ITIE et, à partir de cet examen, convenir de l'information que les entreprises et les entités gouvernementales participantes sont tenues de communiquer à l'Administrateur Indépendant pour que celui-ci puisse s'assurer de la crédibilité des données, en conformité avec l'Exigence 4.9. L'Administrateur Indépendant devra faire preuve de discernement et appliquer les normes internationales appropriées dans l'élaboration d'une procédure offrant une base suffisante pour la préparation d'un Rapport ITIE exhaustif et fiable. L'Administrateur Indépendant devra faire appel à son jugement professionnel pour déterminer le degré de fiabilité des contrôles et des cadres d'audit existants des entreprises et des gouvernements. Le rapport initial de l'Administrateur Indépendant devra documenter les options envisagées et les raisons justifiant les garanties à fournir.</p> <p>b. S'assurer que l'Administrateur Indépendant présente une évaluation de</p>	

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		<p>l'exhaustivité et de la fiabilité des données (financières) présentées, y compris un résumé informatif du travail exécuté par l'Administrateur Indépendant et des limites de l'évaluation fournie.</p> <p>c. S'assurer que l'Administrateur Indépendant présente une évaluation indiquant si toutes les entreprises et les entités de l'État comprises dans le périmètre de déclaration ITIE ont fourni ou non les informations demandées. Toutes les lacunes ou insuffisances signalées à l'Administrateur Indépendant devront être divulguées dans le Rapport ITIE, y compris le nom des entités qui n'ont pas respecté les procédures convenues ainsi qu'une évaluation de la probabilité que cela ait eu un impact significatif sur l'exhaustivité et la fiabilité du rapport.</p>	
27	2018	<p>Conformément à l'Exigence 5.1, l'ITIE Madagascar devra préciser publiquement les revenus extractifs, en espèces ou en nature, qui sont repris dans le budget de l'État. Dans les cas où les revenus ne sont pas enregistrés dans le budget de l'État en tant que tels, leur allocation devra faire l'objet d'une explication et se référer aux rapports financiers ad hoc. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Madagascar pourrait envisager d'utiliser la déclaration ITIE en vue de mener un suivi de la migration des fonds gouvernementaux sur un système</p>	<p>Les recommandations de l'étude sur les paiements et les transferts infranationaux doivent initier les réformes afin de régulariser cette situation</p>

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		comptable unique du Trésor public, fournissant ainsi une plateforme d'informations publiques sur la gestion des revenus extractifs hors budget.	
28	2018	Conformément à l'Exigence 5.2, le Groupe multipartite est tenu de s'assurer que les transferts infranationaux significatifs des revenus extractifs sont divulgués publiquement, lorsque ces transferts sont rendus obligatoires par une constitution nationale, une loi ou d'autres mécanismes de partage des revenus. Le Groupe multipartite devra également divulguer tout écart entre le montant des transferts calculé à partir de la formule de partage des revenus et le montant réellement transféré entre le gouvernement central et chaque entité infranationale concernée. Le Groupe multipartite est encouragé à rapprocher ces transferts.	Les recommandations de l'étude sur les paiements et les transferts infranationaux doivent initier les réformes afin de régulariser cette situation
29	2018	Conformément à l'Exigence ITIE 6.2, le Groupe multipartite devra mener un examen complet de toutes les dépenses engagées par les entreprises d'État du secteur extractif qui pourraient être considérées comme des dépenses quasi fiscales. Le Groupe multipartite devra élaborer un processus de déclaration pour les dépenses quasi fiscales en vue d'atteindre un niveau de transparence égal à celui des autres paiements et flux de revenus.	A considérer dans les prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018
30	2018	Aux termes de l'Exigence 7.4, le rapport annuel d'avancement devra reposer sur des consultations avec toutes les parties prenantes et comprendra un examen de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Les groupes de la société civile et les entreprises impliqués dans le processus ITIE, en particulier, mais pas uniquement ceux qui siègent au sein du Groupe multipartite, devront pouvoir donner leur point de vue sur ledit processus et voir leurs avis	Le présent rapport annuel d'avancement a fait l'objet d'une consultation en dehors du Comité National

N°	Période	Recommandations dans le Rapport de réconciliation EITI 2016 et les résultats de la validation 2018	Réponses du Comité National
		reflétés dans le rapport annuel d'avancement.	

7. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS EITI

7.1 Points forts identifiées dans le processus EITI durant 2017 et 2018

- La publication du décret portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar en 2017 a ravivé le dynamisme dans la mise en œuvre de l'EITI qui coïncidait également avec la désignation des nouveaux membres du Comité National pour le mandat 2017 - 2020
- Les activités de 2017 et 2018 étaient financées par le PAGI et la BAD (Banque Africaine de Développement) ainsi que le Multi-Donors Trust Fund géré par la Banque Mondiale.
- Les ateliers organisés par le Comité National ont vu la participation et la pleine adhésion de toutes les parties prenantes.
- Les résultats de la validation au niveau de « progrès significatifs » étaient encourageants et les mesures correctives représentaient des opportunités pour améliorer la mise en œuvre de la transparence dans le secteur extractif à Madagascar.
- Malgré les difficultés rencontrées, les activités ont été accompagnées par des supports de communications.
- Plusieurs supports de communication ont été produits au cours de la période 2017 et 2018 pour améliorer la visibilité de l'EITI Madagascar

7.2 Faiblesses identifiées dans le processus EITI durant 2017 et 2018

- Les résultats de la validation étaient arrivés au moment de préparation de la campagne électorale. La réalisation de l'élection présidentielle comme priorité nationale a retenue l'attention de toutes les parties prenantes.
- Malgré le dynamisme retrouvé en 2017 avec le Décret portant institutionnalisation, l'engouement était retombé au plus bas en 2018 malgré les résultats de la validation. L'opportunité offerte par la mise en œuvre des mesures n'a pas été comprise par les parties prenantes
- Il restait encore des sièges vacants au sein du Comité National. Les membres du Comité National qui assistaient aux réunions n'étaient pas équilibrés
- Le manque d'assiduité des membres, surtout du collège de l'Administration et de la Société civile à partir de juillet 2018 a impacté sur la continuité des échanges et l'appropriation du processus EITI.
- La participation effective des membres du Comité National aux activités était encore résumée à quelques personnes engagées au sein du Comité en 2018
- Malgré le décret portant institutionnalisation, le financement de l'EITI Madagascar était défaillant en 2018 et cela a impacté sur la pérennisation de la mise en œuvre

8. COÛTS TOTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE

Les budgets initialement prévus pour la mise en œuvre des activités 2017 et 2018 sont récapitulés ci-après :

- Banque Africaine de Développement et PAGI : 310 624 USD
- Multi Donors Trust Fund : 290 000 USD
- Basket Fund (Etat) : 150 000 USD

Soit pour un montant total de 750 624 USD

Il est à noter que pour les fonds alloués par la BAD et le PAGI ainsi que le MDTF, les détails des montants décaissés pour la réalisation des activités ne sont pas disponibles auprès du Secrétariat exécutif sauf pour les grandes activités telles que la réalisation des rapports de réconciliation EITI 2015 et 2016. Ce, compte tenu du fait que toutes ces activités ont été mises en œuvre directement soit par la Banque mondiale à travers la procédure « Bank Executed » soit à travers l'administration directe par le PAGI. Pour les subventions octroyées par le gouvernement malgache au mois de juillet 2017, d'un montant de 100.000 USD, elles ont été principalement utilisées pour la régularisation des arriérés de 2017 sur les honoraires du personnel de l'EITI Madagascar (Assistant administratif et financier et Secrétaire Exécutif) et le paiement des honoraires jusqu'au mois de juin 2018. Néanmoins, certaines activités relevant des activités urgentes de communication pour l'EITI Madagascar ont été prises en charge sur le fonds. Les grandes rubriques des activités et des financements sont données en annexe I de ce rapport annuel d'avancement.

Ainsi, la pérennisation du financement aussi bien pour la réalisation de toutes les activités du plan de travail annuel que pour le bon fonctionnement de l'EITI Madagascar est primordiale.

9. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES

L'EITI Madagascar a commencé à intégrer les informations environnementales à la suite des mesures correctives identifiées au cours de l'auto évaluation en 2016. Ce, suite à la demande des représentants de la société civile qui estimaient que les enjeux environnementaux étaient indissociables aux activités du secteur extractif surtout dans un pays avec une méga biodiversité comme Madagascar. C'est ainsi que les rapports de réconciliation EITI 2014 ont commencé à prendre en compte les informations disponibles auprès de l'ONE (Office National de l'Environnement). Cette approche même si cela ne faisait pas encore partie des exigences de la Norme EITI 2016 a été considérée en 2017 et 2018 dans l'élaboration des rapports de réconciliation concernant les années fiscales 2015 et 2016. Aussi, les termes de références de l'Administrateur Indépendant pour la réalisation des prochains rapports EITI 2017 et 2018 ont-ils également pris en compte l'identification d'une méthodologie afin de faciliter l'intégration du suivi et des informations environnementales de la part de l'administration et des entreprises extractives dans les rapports de réconciliation EITI.

Par ailleurs, le Comité National estime que le résumé malgache des rapports de réconciliation EITI devrait plus tenir compte des cibles pour la communication, à savoir les communautés impactées par les activités ou les projets. Aussi, le contenu de ce résumé devrait refléter les informations qui les concernent directement et qui pourraient les intéresser. Des efforts seront alors fournis afin d'améliorer ce résumé en malgache des prochains rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018. Ce,

pour pouvoir mieux concrétiser les résultats et les impacts de la mise en œuvre de la Norme EITI et des activités auprès de la communauté et de la population malgache.

10. CE RAPPORT D'ACTIVITES A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?

Oui, ce rapport a été présenté lors d'un atelier avec les parties prenantes de l'EITI Madagascar qui s'est tenu le jeudi 28 mars 2019 au Mining Business Center (MBC) – Mamory Ivato. Cet atelier a permis de recueillir les remarques et les recommandations des parties prenantes surtout pour ce qui sont de l'évaluation de la performance annuelle de l'EITI Madagascar, des impacts de la mise en œuvre de la Norme et de la perspective du plan de travail annuel 2019. Le procès-verbal de l'atelier est disponible sur le site internet de l'EITI Madagascar.

Par ailleurs, suite à l'intégration des remarques, la version finale a été discutée et partagée auprès de tous les collègues (administration, société civile et industries extractives) pour recueillir également les avis des entités en dehors du Comité National mais qui font partie de leurs organisations respectives. Enfin, une séance de validation finale du rapport a été tenue à la suite d'une communication tournante.

11. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE ET NOMBRE DES REUNIONS DURANT LA PERIODE CONCERNEE

11.1 Composition détaillée du Groupe Multipartite durant la période concernée

Après la publication du Décret n°2017/737 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, une demande de désignation des représentants de tous les collègues ont été envoyés aux entités concernées.

Tous les nouveaux membres du Comité National ont été désignés sauf pour les entités suivantes :

- Pour le collège des industries extractives : Un (01) représentant d'entreprises minières non membres de la Chambre des Mines de Madagascar, sélectionné à la suite d'un appel à candidatures.

Le collège des industries extractives a commencé à se pencher sur les critères de sélection et le siège vacant devrait être pourvu d'ici 2019.

- Pour le collège de la Société civile : Deux (02) représentants de la Société Civile sélectionnés par les autres membres du collège Société Civile, à la suite d'un appel à candidatures ; et un (01) représentant permanent des journalistes, élu par l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) ;

L'atelier organisé pour les OSCs en décembre 2018 a identifié les critères de sélection pour le choix des deux représentants par appel à candidatures.

L'ordre des journalistes a transmis une lettre pour l'incapacité d'organiser l'élection par l'Ordre des journalistes de Madagascar. Il est espéré la désignation du représentant pour l'année 2019

En tant que Champion, le Ministre auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole, Monsieur ZAFILAHY Ying Vah a assuré cette fonction jusqu'au mois de mai 2018.

Puis le Ministre des Mines et du Pétrole Monsieur RABARY-NJAKA Henry a pris le relais jusqu'au 20 février 2019, suite à la désignation de l'actuel Champion de l'EITI Madagascar en la personne de Monsieur RAVOKATRA Fidiniavo, Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques.

Outre le Champion, le Comité National de l'EITI est composé de 24 membres répartis dans les trois collèges de l'Administration, des Industries extractives et de la Société civile :

Pour la Société Civile :

	M. RANDRIANANDRASANA Herinarahinjaka Eryck Coordinateur ONG TARATRA Représentant de coalition PCQVP Madagascar
	M. RAZAKAMANARINA Ndrantomahefa Président de l'Alliance Voahary Gasy Représentant de l'OSCIE
	M. IHARIANTSOA Christian, Chargé de Projet Secteur Mines et Pétrole - Transparency International qui remplace M. TSIVOZANANY Bienvenu à partir de décembre 2018 Représentant de l'OSCIE
	M. RAKOTOVAO Hery, Ingénieur des Mines Représentant de l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar
	Mme. RAFOLISISOA Haingo, Président UNMDH Représentant de la coalition PCQVP Madagascar
	Un représentant de l'Ordre des Journalistes (vacant) Deux représentants par appel à candidature (vacants)

Pour les Industries Extractives :

	Mme. FITZGERALD Winifred, Projet Ambatovy, Représentant la Chambre des Mines
	Mme. BOARLAZA Lydia,

	DG Madagascar Consolidated Mining, Représentant la Chambre des Mines
	Mr. MARQUETOUX Jean Luc, Gérant de MADA AUST, Représentant la Chambre des Mines
	Mme. ANDRIANARIJAONA Tiana, DAF Toliara Sands, Représentant la Chambre des Mines
	Mme. DANE Marcelle, DG CBWTNE, Représentant les compagnies pétrolières non membre de l'Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache (APPAM)
	M. Justin RANDRIANARISOA, suppléant de M. RAMBOASALAMA Fanomezana, titulaire OMV Représentant l'Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache (APPAM)
	M. LALAHARISAINA Elie Zo, PCM Organizer Madagascar Oil qui remplace M. Ananda IDRIS en 2018 Représentant l'Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache (APPAM) Njaka RAMANDIMBIARISON de SAPETRO, était le titulaire en 2017

Pour l'Administration :

	M. RAZAFINTSALAMA Lalalison, titulaire Directeur Général des Mines M. RAKOTONDRAVALY Désiré Alphonse, Suppléant qui remplacent en 2019 : M. Eric RAKOTOSON, Directeur Général des Mines, titulaire et M. Gérard RAKOTOTAFIKA, suppléant Représentant la Direction Générale des Mines
--	--

	<p>M. RAFARALAHY, Directeur Général du Pétrole, titulaire</p> <p>M. VELONARIVO Pascal Clovis, Directeur du Suivi et de la Réglementation, suppléant</p> <p>Représentant la Direction Générale du Pétrole</p>
	<p>M. RAVELOSON Heriniaina, Directeur Général de l'Audit Interne, titulaire</p> <p>Mme. RAKOTONDRAIBE Zoalinoro, Directeur des Secteurs Social et Administratif, suppléante</p> <p>Représentant le Ministère des Finances et du Budget</p>
	<p>M. RAKOTONIRINA Gervais, Directeur Général de la Décentralisation, titulaire</p> <p>Mme. RAHARINJATOVO Hanitra, DG Fonds de Développement Local, suppléante</p> <p>Représentant le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation</p>
	<p>M. RAKOTOMANANA Eric Jean Michel, DG CREAM, titulaire</p> <p>Mme. RAJAORISON Colette, Directeur du Suivi Evaluation des Programmes, suppléante</p> <p>Représentant le Ministère de l'Economie et du Plan</p>
	<p>M. DOKOLAHY Lahinirina Donné, DAF, titulaire</p> <p>M. RAMAMONJISOA Rigobert, Chef de Service d'appui d'orientation et des EIE, suppléant</p> <p>Représentant le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts</p>

Le Secrétariat exécutif de l'EITI Madagascar est quant à lui composé par :

- Mme. RANDRIAFENO Tolotrandry Rajo Daniella, Secrétaire Exécutif

11.2 Réunions effectuées durant l'année 2017 et 2018

Pour 2017 et 2018, les réunions du Comité National n'étaient plus aussi nombreuses que pour les précédentes années. Un calendrier préalable de réunion pour le troisième jeudi du mois a été instauré à partir de 2017 mais cela n'a pas pu être tenu. Le Comité souhaiterait rétablir cette habitude d'avoir un jour de la semaine une ou deux fois par mois qui seraient dédiées aux réunions de l'EITI. Nous espérons que cette organisation améliorerait le fonctionnement du Groupe multipartite à partir de 2019. Ainsi, le Comité National s'est-il réuni quinze (15) fois au cours de l'année 2017 et dix-sept (17) fois en 2018. Ces réunions comprennent les différents ateliers organisés par l'EITI Madagascar au cours desquels les membres du Comité National ont été également invités. Le nombre de réunion par année avoisine une fréquence d'au moins une réunion par mois :

Pour 2017

- 1- Atelier du **lundi 27 février 2017 à 14h00**, pour la Présentation publique du rapport de réconciliation EITI 2014

2- Réunion du **mardi 6 juin 2017 à 14h00**, projet de Décret sur la restructuration de l'EITI à Madagascar

3- Réunion du vendredi 7 juillet 2017

4- Réunion du 28 juillet 2017 Mise à jour des activités sur les activités du PTA

5- Réunion du **mardi 5 septembre 2017 à 14h00** :

- Documents pour les procédures de validation
- Mise à jour sur les activités du PTA
- Evaluation des dossiers de candidature pour les postes du Responsable Communication et de l'Assistant administratif et financier
- Divers

6- Réunion du **mercredi 6 septembre 2017 à 9h00** pour l'évaluation des offres techniques pour le recrutement de l'administrateur indépendant concernant la réalisation du rapport de réconciliation EITI 2015

7- Réunion du **lundi 25 septembre 2017 à 15h** pour l'évaluation des offres financières pour le recrutement de l'administrateur indépendant concernant la réalisation du rapport de réconciliation EITI 2015

8- Réunion du **mardi 10 octobre à 10h00**, Conférence call avec le Secrétariat International

- organiser dans le cadre du processus de validation la mission à Madagascar du 20 au 25 novembre 2017
- Mise au point sur les activités (rapport EITI 2015, membres et gouvernance du CN...)
- Atelier régional EITI qui se tiendra à Yaoundé, Cameroun du 28 au 30 novembre 2017

Réunion du **mardi 10 octobre à 8h30**, préparatifs avec les missionnaires pour la conférence mondiale à Jakarta

9- Réunion du **le jeudi 12 octobre à 9h30, dans les bureaux de l'EITI Madagascar** :

- Présentation par E&Y du RI, note conceptuelle sur l'atelier régional, situation et avancement des travaux sur les transferts infranationaux et les propriétés réelles
- Décision concernant les recrutements du RC et AAF
- Divers

10- Réunion du **vendredi 3 novembre à partir de 09h00** : Team Building Comité National

- Présentation de l'EITI
- Présentation du processus de validation et situation actuelle
- Agenda de la mission de validation
- Mise à jour sur les activités de l'EITI Madagascar en 2017
- Situation de la nomination des membres du comité National EITI Madagascar
- Validation des règlements intérieurs présentés par le cabinet E&Y
- Restitution de la Conférence sur les propriétés réelles à Jakarta
- Présentation d'E&Y sur la divulgation des propriétés réelles
- Présentation du rapport sur les transferts infranationaux par E&Y
- Calendrier des ateliers régionaux
- Divers

- 11- Réunion du **mercredi 15 novembre 2017 à 09h00**, dans le cadre de la mission "Mines" de la Banque Mondiale, conduite par Monsieur Rémi Pelon du 9 au 16 novembre
- 12- Réunion du **lundi 20 novembre 2017 de 10h00 à 13h00**
 - Présentation de l'objet et de la méthodologie de la mission par le Secrétariat International de l'EITI
 - Historique de la mise en œuvre par le SE
 - Revue de la mise en œuvre des exigences de divulgation des données (Exigence 2 à 6)
- 13- Réunion du **vendredi 24 novembre 2017 de 08h30 à 12h30**
 - Présentation de l'organisation du Comité National suivant le nouveau Décret portant institutionnalisation et l'organisation du CN
 - Revue de la mise en œuvre des exigences de gouvernance interne et de dissémination des rapports et
 - L'impact de l'ITIE à Madagascar (Exigence 1 et 7)
- 14- Réunion du **vendredi 15 décembre 2018 de 13h00 à 15h00** :
 - Demande d'extension du délai pour la publication du rapport EITI 2015
 - Finalisation du recrutement des responsable communication et de l'assistant administratif et financier pour le Secrétariat Exécutif
 - Mise au point avec le Cabinet Moore Stephens, administrateur indépendant du rapport EITI 2015 sur la méthodologie, la situation des activités, le planning de travail pour la réalisation de la mission et l'étude de matérialité.
 - Divers
- 15- Réunion du **vendredi 22 décembre 2017 à 8h30** avec le Champion de l'EITI Madagascar :
 - Situation de la réalisation du rapport EITI 2015
 - Demande de prorogation du délai de publication du rapport EITI 2015
 - Finalisation du recrutement de l'Assistant administratif et financier et du Responsable Communication
 - Divers

Pour 2018

- 1) Réunion du 8 janvier 2018 :
- 2) Réunion du **vendredi 19 janvier 2018 à 11h30** :
 - ✓ Validation "finale" du Règlement intérieur avec E&Y
 - ✓ États d'avancement des autres rapports et activités avec E&Y
 - ✓ Mise à jour sur la réalisation des rapports EITI 2015, 2016 et la demande d'extension
 - ✓ Mise à jour sur les activités/les financements de l'EITI Madagascar et plan de travail 2018
 - ✓ Divers
- 3) Réunion du **mardi 6 février 2018 à 14h30** : Validation de l'étude de cadrage des rapports de réconciliation EITI 2015 et 2016
- 4) Réunion du **mardi 10 avril 2018 à partir de 13h00** : Validation des rapports finaux des prestations d'E&Y dont :

- ✓ Rapport sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle
 - ✓ Rapport sur les paiements et les transferts infranationaux
 - ✓ Guide de lecture des rapports EITI
 - ✓ Brochure sur la propriété réelle
 - ✓ Brochure sur les 10 ans de l'EITI à Madagascar
- 5) Réunion du **lundi 16 avril 2018 et du vendredi 20 avril 2018 à partir de 09h30** pour les séances de validation du rapport EITI Madagascar, années fiscales 2015 et 2016
- 6) Réunion du **lundi 23 avril 2018, à 08h30** : Avec la présence du Champion de l'EITI Madagascar, la finalisation des commentaires du Comité National EITI Madagascar sur le rapport de validation
- 7) Atelier Team-building EITI Madagascar à Ampefy les **jeudi 21 et vendredi 22 juin 2018**
- 8) Réunion du **mercredi 18 juillet 2018 à 09h00** :
- ✓ Réunion de consultation avec les acteurs clés dans le cadre de l'initiative nord du Canal de Mozambique avec WCS et WWF
 - ✓ Approbation des Termes de références pour le recrutement de l'Administrateur Indépendant des rapports EITI concernant les années fiscales 2017 et 2018
 - ✓ Approbation du Plan de travail 2018 et 2019
 - ✓ Approbation des calendriers pour les ateliers régionaux et les ateliers de formations/conférences pour le prochain semestre (Septembre 2018 à Février 2019)
 - ✓ Stratégies et prochaines étapes de mise en œuvre des activités pour le prochain trimestre/semestre
 - ✓ Divers
- 9) Atelier de présentation des principaux résultats des rapports EITI 2015 et 2016 du **jeudi 30 août 2018 à 14h30**
- 10) Réunion du **vendredi 14 septembre 2018 à 9h00**
- ✓ Mis à jour sur les activités en cours
 - ✓ Calendrier des ateliers régionaux et des conférences à Antananarivo
 - ✓ Plan de travail intégré 2018 - 2019
 - ✓ Stratégies de mise en œuvre
 - ✓ Divers
- 11) Réunion du **mercredi 3 octobre 2018 à 09h00** : évaluation des manifestations d'intérêts reçues pour le recrutement de l'Administrateur Indépendant qui réalisera les rapports EITI Madagascar 2017 et 2018.
- 12) Réunion du **mercredi 17 octobre 2018 à 09h00** :
- ✓ Constatation de la mise en place du Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle.
 - ✓ Prochaines étapes des activités sur la divulgation de la propriété réelle à Madagascar
 - ✓ Conférence régionale sur la Propriété réelle à Dakar, Sénégal du 31 octobre au 02 novembre 2018
 - ✓ Organisation des ateliers EITI avec le PAGI
 - ✓ Divers

- 13) Réunion du ce **mardi 20 novembre 2018, à 10h00** : Ouverture des plis suivie de l'évaluation des offres techniques reçues de la part des Cabinets soumissionnaires concernant le recrutement de l'Administrateur Indépendant des rapports EITI 2017 et 2018.
- 14) Atelier de formation et de sensibilisation des entités déclarantes de l'Administration sur l'évolution de la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar" les **mardi 04 et mercredi 05 décembre 2018 à 09h00**
- 15) Atelier de formation et de sensibilisation des entités déclarantes des Industries extractives sur l'évolution de la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar" le **vendredi 7 décembre 2018 à 09h00**
- 16) Forum national des organisations de la société civile sur l'évolution de la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar les **mardi 11 et mercredi 12 décembre 2018 à 09h00**
- 17) Réunion du **vendredi 14 Décembre 2018 à 14 heures** : Séance de négociation du contrat avec le Cabinet Ernst &Young

Tel que prévu dans le règlement intérieur, des consultations et des validations par voie électronique ont été également appliqué pour 2017 et 2018.

12. PERSPECTIVES EN 2019

La deuxième validation de Madagascar commencera à partir du 29 décembre 2019. Aussi, cette année sera également une année de préparation et de défis compte tenu de la densité des activités à réaliser dont les rapports de réconciliation EITI 2017 et 2018 sur lesquels se baseront la prochaine validation de Madagascar. Ces rapports devront ainsi répondre parfaitement aux exigences de divulgation telles qu'elles sont décrites dans les recommandations de mesures correctives. Les principales activités du plan de travail annuel 2019 présenté en Annexe II de ce document prioriseraient les activités qui soutiendraient cette prochaine validation de Madagascar.

Le financement de l'EITI Madagascar à travers le projet AEITF a pu se concrétiser à partir de juin 2018 ce qui a permis le lancement des procédures de recrutement de l'Administrateur Indépendant qui réalisera les rapports de réconciliation 2017 et 2018 à partir de mois de juillet 2018. Cependant, une contrainte par rapport à la clôture du financement du projet AEITF de la Banque mondiale au mois de juin 2019 ne facilitera pas les défis qui attendent la réalisation de ce plan de travail. Nous devrions alors impérativement assurer d'autres sources de financements tels que le financement par l'Etat, la recherche d'autres partenaires techniques et financiers pour garantir la réalisation de ces activités et la pérennisation de la mise en œuvre de la Norme EITI à Madagascar.

13. CONCLUSIONS

Les deux années 2017 et 2018 ont marqué l'histoire de la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar avec le processus de validation. Durant la première année, les principales activités étaient consacrées aux préparatifs de la validation et la mise en œuvre des mesures correctives issues de l'auto évaluation en 2016. L'année 2018 était consacrée à la finalisation des rapports de réconciliation 2015 et 2016 en commençant à intégrer les mesures correctives de la validation. Par ailleurs, 2017 et 2018 ont été marqués par la redynamisation des activités de communication, de

sensibilisation et de formation pour les parties prenantes de l'EITI. Avec la publication des résultats de la validation au mois de juin 2018, cette année était l'année de l'opportunité pour la redynamisation de l'EITI Madagascar à travers la mise en œuvre des nouvelles mesures correctives et la sensibilisation des collèges pour la confirmation de leurs engagements respectifs. Aussi, le plan de travail 2019 a été établi et orienté vers la concrétisation de la mise en œuvre de toutes ces mesures afin de mieux préparer la validation dont le commencement est prévu pour le 29 décembre 2019.

Le Comité National espère diffuser ce rapport annuel d'avancement annuel 2017 et 2018 à un public large en le publiant en ligne mais en l'utilisant également comme un outil de communication dans les différents ateliers organisés prochainement par l'EITI Madagascar. C'est également un outil de suivi pour les organisations de la société civile et un outil de décision pour la mise en œuvre des réformes sur la gouvernance secteur extractif malgache. Ce, afin de contribuer à l'amélioration de la contribution économique du secteur grâce à la transparence et la bonne gouvernance tout en relatant les impacts directs ou indirects de la mise en œuvre de l'EITI sur ce processus d'amélioration. L'EITI Madagascar espère apporter sa contribution et se positionner comme étant un acteur engagé de ces réformes, afin d'atteindre ces objectifs de développement du pays. En restant une plateforme de dialogue et de réflexions sur la gouvernance des ressources minières et pétrolières à Madagascar surtout dans le contexte des réformes juridiques et institutionnels en cours à partir de cette année 2019, l'EITI Madagascar continuera de faire des priorités nationales un tremplin dans la mise en œuvre de la norme internationale de transparence du secteur extractif.

Approuvé par le Comité National,

Date: 19 Avril 2019

ANNEXE I: FINANCEMENTS ET REALISATIONS 2017 ET 2018

ACTIVITES ET BUDGETS 2017 – 2018	BAD / PAGI (USD)			BF / GOUVERNEMENT (USD)			MDTF (USD)		
	PREVUES	REELLES	ECART	PREVUES	REELLES	ECART	PREVUES	REELLES	ECART
Rapport de réconciliation EITI 2015 et 2016	125 000	150 000	+25 000						
Divulgation de la propriété réelle - Recrutement Cabinet - Réalisation ateliers et booklets							100 000	N/D	
Gestion des permis et des informations géo-scientifiques	-						50 000	N/D	
Formations - Comité National - Secrétariat Exécutif	48 000	N/D							
Sensibilisation - Emissions audio visuelles - Emissions-débats	75 000	N/D							
Soutien au processus de réconciliation - Atelier de présentation publique - Duplication des rapports	50 000	N/D							
Soutien au processus de validation - Organisation ateliers et Forum - Réalisation des booklets etc...	50 000	N/D							
Coordination - Paiement des arriérés 2017 - Fonctionnement et honoraires - Paiement hébergement site web - Communications de presse - Team Building Comité National				200 000	100 000	- 100 000			
Institutionnalisation - Recrutement Cabinet							50 000	N/D	
Acquisitions - Matériels informatiques - Matériels de bureau									
	348 000	N/D	N/D	100 000	100 000	-100 000	200 000	N/D	N/D
GRAND TOTAL (2017 – 2018)							648 000		

ANNEXE II: FINANCEMENTS ET REALISATIONS 2017 ET 2018

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
1.1 Engagement de l'Etat	Assurer une part du financement de l'EITI Madagascar par l'Etat	Confirmer le rattachement de l'EITI Madagascar à la Primature ou au Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques;	Décret portant organigramme de la Primature ou du MMP avec le rattachement de l'EITI Madagascar	MMRS, SE			
		Faire le transfert des fonds prévus et inscrits sur le budget du Ministère des Mines et du Pétrole pour l'EITI Madagascar	Déblocage d'un fonds pour l'EITI Madagascar	Primature, MMRS			
		Faire inscrire le budget de l'EITI dans le budget de du MMRS à travers la procédure classique	Inscription de la ligne EITI Madagascar dans la prochaine Loi de Finances rectificatives 2019	Primature, MMRS			
		Faire du Lobbying au niveau du Ministère des Finances et du Budget et de la Commission des Finances du Parlement pour accélérer l'inscription de l'EITI dans la prochaine loi de finances rectificatives et initiales		Gouvernement, Champion			
		Sensibiliser l'OMNIS et le BCMM à travers le Champion pour la réaffectation d'une partie de Frais d'administration et de formation pour l'EITI Madagascar	Déblocage d'un fonds pour l'EITI Madagascar de la part de l'OMNIS et le BCMM	Gouvernement, Champion			
		Intégrer dans les listes d'entités à sensibiliser les PTFs et les autres organismes (ANOR, CNM,...)	Autres sources de financement pour l'EITI Madagascar	Champion, SE, CN			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
		Régulariser les arriérés de l'EITI Madagascar	Factures apurées	Champion, MMRS, MEF		79 000 000	
	Assurer un engagement plein, effectif et actif du Gouvernement	Nommer les représentants de l'administration au sein du Comité National pour les sièges vacants	Désignation de tous les représentants de l'Administration	PRM, PM, MMRS, MEF, MEDD, MID			
		Redynamiser la participation des représentants de l'administration au sein du Comité National	Fiche de Présence des réunions du CN	MMRS, SE		25 000 000	
		Faire valider un plan d'action pour le collège de l'administration	Plan d'action validé	MMRS, SE	7 000 000		
		Organiser des séances de formation pour les agents de l'administration	Nombre d'ateliers de formation réalisés	SE, CN	6 000 000	6 000 000	
		Assurer le leadership dans la mise en œuvre de l'EITI	Régulariser la nomination du Champion	Publication du décret présidentiel de nomination du Champion	MMRS, SE		
	Organiser des réunions périodiques pour les hauts dirigeants sur la mise en œuvre de l'EITI		Nombre de réunions avec le Champion Nombre de réunion interministérielle	MMRS, SE			
1.2 Engagement des entreprises extractives	Renforcer l'engagement des entreprises	Organiser des séances de sensibilisation et de formation pour les entreprises	Nombre d'ateliers de formation réalisés	SE, CN		6 000 000	
		Organiser les appels à candidatures pour les postes vacants au sein du Comité National	Désignation de tous les représentants des Industries extractives	Industries extractives			
		Mettre en place un système d'auto déclaration à jour (Exercice N-1)	Atelier d'information organisé Cellule de collecte et de publication	SE, CN			30 000 000

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
		Sensibiliser les entreprises sur le financement des activités de l'EITI Madagascar	Nombre d'activités financées par les entreprises	SE, CN			
		Faire valider un plan d'action pour les industries extractives	Plan d'action validé	SE, CN			
1.3 Engagement de la Société Civile	Assurer la consultation entre les pairs	Organiser des ateliers d'échange entre les organisations de la société civile membres et non membres du Comité National	Nombre de communiqué de presse par la société civile/ Nombre d'événements organisés avec l'EITI	SE, OSC			30 000 000
		Organiser des ateliers nationaux et régionaux de formation pour les OSC	Nombre d'OSC formé	SE, OSC			35 000 000
	Assurer la contribution et la participation de la Société civile au processus EITI	Redynamiser la participation des représentants des OSC au sein du Comité National	Fiche de Présence des réunions du CN	SE, CN		25 000 000	
		Organiser les appels à candidatures pour les postes vacants au sein du Comité National	Désignation de tous les représentants des OSCs	SE, OSC			
		Faire valider un plan d'action pour le collège de la Société civile	Plan d'action validé	SE, CN			
		Rechercher des financements pour réaliser les activités du Collège des Organisations de la Société Civile	Sources de financement des OSC	SE, CN, MMRS, Gouvernement			
1.4 Gouvernance du Groupe Multipartite	Assurer le bon fonctionnement du Groupe Multipartite	Sensibiliser les membres pour la redynamisation du Groupe multipartite	Taux d'assiduité aux réunions	Champion, SE, CN			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
		Etudier les facteurs de motivation des membres (indemnités, représentativité,...)	Politique d'Indemnités de réunion validée	Champion, SE, CN			
		Acquérir les matériels et fournitures pour le fonctionnement du Secrétariat Exécutif et du CN	Fournitures et matériels disponible	SE, CN		20 000 000	
		Recruter les personnels clés du Secrétariat prévus dans le décret portant institutionnalisation	Personnel disponible Secrétariat exécutif opérationnel	SE, CN		200 000 000	
		Demander des mises à disposition de personnel de la part des Ministères	Détachement de personnel à l'EITI	SE, CN			
		Réaliser les activités de communications urgentes de l'EITI	Communiqué de presse et parutions	SE, CN		30 000 000	
		Assurer la liaison avec le Secrétariat International EITI	Paiement de la participation de Madagascar	SE, CN		40 000 000	
1.5 Plan de travail	S'assurer que "le plan de travail reflète les priorités de la mise en œuvre de l'ITIE et les priorités nationales en matière de gouvernance du secteur extractif"	Intégrer les mesures correctives et les recommandations dans le plan de travail	Publication du PTA 2019	SE, CN			
		Harmoniser le financement avec les bailleurs et les partenaires techniques et financiers	Financement des activités du PTA 2019	Champion, MEF, SE, CN, PTF			
2.1 Cadre légal et régime fiscal	Améliorer la compréhension du cadre légal et du régime fiscal régissant secteur extractif	Diffuser et vulgariser le cadre légal et le régime fiscal	Site web à jour Supports de communication diffusés	MMRS, BCMM, OMNIS, SE			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
		Publier les informations sur le site web de l'EITI, BCMM, OMNIS					10 000 000
2.2 Octroi des licences	Mettre à la disposition du public les procédures réglementaires pour l'octroi des licences	Suivre les recommandations du rapport de diagnostic du Bureau du Cadastre Minier (BCMM)	Description du processus de transfert ou d'octroi de la licence	MMRS, BCMM, OMNIS, SE			
2.3 Registre des licences	Garantir l'accessibilité du public à un registre minier et pétrolier à jour	Mettre en place le registre des licences pour le secteur pétrolier	Registre mis en place	MMRS, OMNIS			
		Publier les informations sur le site web de l'OMNIS pour le secteur pétrolier	Registre en ligne	MMRS, OMNIS			
		Continuer la mise à jour et la gestion du Cadastre en ligne du BCMM	Registre mis à jour	MMRS, BCMM			
2.4 Contrats	Documenter la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et des défis y afférents	Organiser des réunions sur la divulgation des contrats	Déclaration publique de la politique de l'Etat sur la publication des contrats	Champion, MMRS, Gouvernement, CN			
		Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les titres miniers et pétroliers existants	Liens web disponible	SE, CN			
2.5 Propriété réelle	Réaliser les activités prévues dans la feuille de route nationale	Mettre en place et opérationnaliser un Comité de pilotage pour superviser la mise en œuvre jusqu'en 2020	Nombre de réunions du CoPil	SE, CN			20 000 000
		Valider des définitions claires pour Madagascar	Définitions publiées	SE, CN			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
		Publier le cadre juridique et réglementaire ainsi que définir les institutions pour la tenue du registre de divulgation	Adoption du décret	SE, CN			
	Divulguer les propriétés réelles d'ici 2020	Faire un projet pilote de divulgation des propriétaires réels dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapport pilote publié	SE, CN, AI			
3.1 Prospection	Divulguer les données sur la prospection	Continuer la mise à jour des informations contextuelles dans les rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI publié	SE, CN, AI			
		Continuer le suivi des recommandations issues du rapport sur le diagnostic des informations géo scientifiques	Rapport de suivi	MMRS, SE, CN			
3.2 Production	Divulguer les données sur la production	Etablir un mécanisme régulier de divulgation des volumes et des valeurs de production pour tous les minerais	Faisabilité de la divulgation systématique	SE, CN, IE			
3.3 Exportation	Divulguer les données sur l'exportation	Etablir un mécanisme régulier de divulgation des volumes et des valeurs des exportations	Faisabilité de la divulgation systématique	SE, CN, IE			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
4.1 Exhaustivité des données	Améliorer l'exhaustivité des données dans les rapports de réconciliation EITI	Intégrer une méthodologie claire de l'étude de matérialité dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Etude de cadrage et de matérialité	SE, CN, AI			
4.2 Revenus en nature	N/A	Vérifier l'applicabilité dans les prochains rapports de réconciliation EITI	N/A	N/A			
4.3 Infrastructures et Accords de troc	N/A	Vérifier l'applicabilité dans les prochains rapports de réconciliation EITI	N/A	N/A			
4.4 Revenus issus du Transport	Améliorer les divulgations des revenus issus des transports dans les rapports de réconciliation EITI	Définir de la matérialité des recettes publiques provenant du transport de minerais	Rapport de réconciliation EITI	SE, CN, AI, MinTransport			
4.5 Transactions des Entreprises d'Etat	Améliorer la transparence des entreprises d'Etat	Déterminer qui sont les entreprises publiques	Liste des entreprises à participation de l'Etat	Champion, MMRS, SE, CN, AI			
		Améliorer les divulgations de la part de ces sociétés dans les Rapports de réconciliation EITI	Publication des Procès-Verbaux des conseils d'administration ou communiqués de presse sur les principales décisions du conseil de ces compagnies	Champion, MMRS, SE, CN, AI			
			Publication des rapports financiers Adhoc et les états de comptes des entreprises publiques	Champion, MMRS, SE, CN, AI			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
4.6 Paiements directs infranationaux	Augmenter les revenus du secteur extractif	Intégrer les informations sur les paiements infranationaux dans les Rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	AI, CN			
		Suivre les recommandations du rapport sur les paiements infranationaux	Rapports de réconciliation EITI	AI, CN			
4.7 Désagrégation	Améliorer le niveau de désagrégation des données	Introduire la notion de déclaration par projet dans la réalisation des prochains rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	AI, CN			
4.8 Ponctualité des données	Publier à temps les Rapports de réconciliation EITI	Réaliser une réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat - pour les années fiscales 2017 et 2018	Rapports de réconciliation EITI	AI, CN	360 000 000		
		Mettre en place une cellule de collecte des données à jour au niveau de l'administration (Exercice N-1)	Données systématiques	SE, CN		3 000 000	
4.9 Qualité des données	Améliorer la fiabilité des données des Rapports de réconciliation EITI	Mettre en œuvre le protocole d'accord avec la Cour des comptes dans la réalisation des prochains rapports de réconciliation EITI	Certification des données de l'administration	Cour des comptes, CN, SE, AI		14 000 000	30 000 000
5.1 Répartition des revenus	Optimiser les retombées du secteur extractif	Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les rapports financiers du BCMM et de l'OMNIS sur la réaffectation des fonds qu'ils prélèvent et leurs utilisations	Liens web disponible et Rapports de réconciliation EITI	Champion, MMRS, BCMM, OMNIS			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
5.2 Transferts infranationaux	Suivre les recommandations des rapports sur les paiements et les transferts infranationaux	Divulguer les informations sur les transferts infranationaux	Rapport de réconciliation EITI publié	SE, CN, AI			
		Créer un logiciel en ligne par le BCMM qui serait consultable par les communes à travers un identifiant	Liens web sur l'état des transferts du BCMM	BCMM, SE			
5.3 Gestion des revenus et des dépenses	Améliorer la transparence de la redistribution des revenus issus du secteur notamment ceux des grands projets	Organiser des ateliers d'information sur la fiscalité minière et pétrolière	Nombre d'atelier organisé	SE, CN			6 000 000
		Elaborer un Guide de la fiscalité minière et pétrolière	Guide de la fiscalité publié	SE, CN			10 000 000
		Promouvoir et appuyer la mise en œuvre du budget participatif dans les zones minières	Rapport de réconciliation EITI	SE, CN			15 000 000
		Réaliser un documentaire radio télévisé sur le Guide de la fiscalité minière et pétrolière	Nombre de diffusion des documentaires/ émissions audio visuelles	SE, CN			15 000 000
6.1 Dépenses sociales obligatoires	Documenter les retombées sociales du secteur extractif	Continuer et améliorer la publication des dépenses sociales dans les prochains rapports	Rapport de réconciliation EITI	SE, CN, AI			
6.2 Dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat	Améliorer la transparence sur l'utilisation des revenus collectés par les entreprises d'Etat	Définir les dépenses fiscales et intégrer la divulgation des dépenses quasi fiscales dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI	SE, CN, AI			
		Sensibiliser l'opinion publique et le gouvernement pour faciliter les déclarations quasi – fiscales	Rapport de réconciliation EITI	Champion, MMRS, SE, CN			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
6.3 Contribution économique	Evaluer la contribution économique du secteur extractif à Madagascar	Assurer la divulgation des contributions économiques du secteur dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	SE, CN, AI			
		Intégrer l'approche genre dans les informations contextuelles lors de la réalisation des rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	SE, CN, AI			
7.1 Débat public	Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débats et de réflexion pour la bonne gouvernance du secteur extractif	Publier des rapports synthétiques sur les Rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI résumé	SE, CN, AI			80 000 000
		Organiser des émissions de débats audio visuels sur les résultats des Rapports de réconciliation EITI	Nombre d'émissions réalisées	SE, CN			30 000 000
		Organiser des ateliers-débats et sensibilisation dans les régions minières	Nombre de réunions organisées par le collège des OSC	SE, OSC	100 000 000		
		Organiser des ateliers thématiques au niveau national et régional	Nombre d'ateliers réalisés	SE, CN			30 000 000
		Organiser une conférence nationale EITI	Rapport sur les recommandations de la Conférence	SE, CN			18 000 000
		Elaborer une stratégie de communication EITI	Stratégie de communication EITI	SE, CN			

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
7.2 Accessibilité des données	Améliorer la transparence du secteur extractif malgache	Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les résultats des Rapports de réconciliation EITI en format données ouvertes (xlsx or csv)	Liens web sur les données ouvertes	SE, CN, AI	10 000 000	1 000 000	
		Résumer et comparer la part de chaque flux de revenus au revenu total obtenu par chaque niveau des entités de l'État	Statistiques et Graphiques sur le secteur extractif	SE, CN, AI	5 000 000	2 000 000	
		Finaliser la cartographie des données disponibles et faire une étude de faisabilité si nécessaire	Etude de faisabilité	SE, AI, CN	5 000 000		
		Publier la feuille de route pour la divulgation systématique	Feuille de route publiée	SE, CN	6 000 000		
7.3 Suivi des recommandations	Initier les réformes pour améliorer la transparence du secteur extractif	Faire le suivi des recommandations des Rapports de réconciliation EITI	Fiche de commentaires du Comité National sur le suivi des recommandations	SE, CN, AI			
		Faire le suivi des mesures correctives issues de la validation	Progrès de la validation	SE, CN			6 000 000
		Evaluer les niveaux de progrès réalisé pour chaque recommandation	Tableau d'évaluation dans le rapport annuel d'avancement				
7.4 Résultats et impacts de la mise en œuvre	Améliorer les résultats et les impacts de l'EITI à Madagascar	Prendre une ou deux recommandations pertinente de l'administrateur indépendant et les transformer en une réforme gagnante	Publication sur les résultats et les impacts	SE, CN			10 000 000

EXIGENCES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLES	FONDS		
					AEITF	ETAT	AUTRES
		Faire le suivi et la traçabilité des transferts des ristournes minières et des frais d'administration (Cas des grands projets)	Publication et émission audio visuelle	SE, CN, IE			20 000 000
		Consulter les parties prenantes sur le rapport annuel d'avancement	Atelier de consultation sur le rapport annuel d'avancement	SE, CN	6 000 000		
		Documenter les impacts de la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar	Rapport annuel d'avancement	SE, CN			
TOTAL En MGA					505 000 000	448 000 000	395 000 000
					1 348 000 000		
En USD					140 278	124 444	109 722
					364 324		

ANNEXE III : EXTRAITS DES COMMUNICATIONS REALISEES EN 2017 ET 2018

I. EXEMPLES DE COUPURES DE PRESSE

newsmada.com

EITI : le rapport de validation en septembre
2-3 minutes

Par [Les Nouvelles](#) sur 28/02/2017



C'est lors de la présentation en public du rapport Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) 2014 hier à Anosy que le comité exécutif de l'EITI à Madagascar a annoncé que le rapport de validation de la Grande île pour devenir membre de l'EITI devrait être remis avant le 1er septembre prochain.

Madagascar s'est porté candidat pour intégrer l'EITI en 2008. Toutes les procédures y afférentes ont été enclenchées pour remettre initialement le rapport de validation en 2011. Mais la Grande île a été suspendue par le conseil d'administration de l'EITI entre 2011 et 2013, suite à l'éclatement de la crise en 2009. Le processus a repris après la levée de la suspension en 2014.

Phase cruciale

«**Madagascar passera cette année à la phase cruciale pour être conforme aux normes internationales dans la gouvernance du secteur minier**», a précisé Daniela Randriafeno, secrétaire exécutive de l'EITI à Madagascar. Plusieurs modifications ont été toutefois apportées sur les critères de conformité à l'EITI après la réunion du conseil d'administration à Lima (Pérou) en 2016.

D'après les explications de la secrétaire exécutive de l'EITI, «**L'évaluation est désormais plus nuancée et priorisera les progrès réalisés par le pays par rapport aux exigences dans la gouvernance minière d'un pays**». Notons que le comité national de l'EITI a déjà procédé à une auto-évaluation l'an dernier pour identifier les lacunes afin d'apporter des mesures rectificatives, avant la remise du rapport officiel auprès du conseil d'administration de l'EITI.

D'après le rapport EITI 2014, les revenus générés par le secteur extractif à Madagascar totalisent un montant de 61,03 millions USD pour l'année fiscale 2014. En termes de valeur ajoutée, la contribution des industries extractives est à hauteur de 4,18 % du PIB en 2014, contre 3,43 % en 2013. Par ailleurs, le secteur minier représente 92% des revenus issus du secteur extractif, laissant ainsi 8% au secteur pétrolier.

Riana R.

newsmada.com

Gouvernance minière: Madagascar peut mieux faire
2-3 minutes

Par [Les Nouvelles](#) sur 03/07/2018



Madagascar peut mieux faire en termes de gouvernance minière. C'est ce qui est ressorti de la réunion du Conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), organisée à Berlin (Allemagne), les 28 et 29 juin derniers.

Madagascar fait toujours partie de l'EITI à l'issue de cette réunion. La note attribuée à la Grande île reste toutefois une note significative mais pas satisfaisante, fait savoir l'équipe de l'EITI à Madagascar, lors d'un atelier qui s'est tenu, hier, à Anosy. «L'EITI a mis en exergue 15 recommandations concernant la gouvernance minière à Madagascar, telle la nécessité de plus d'engagement de l'Etat concernant la transparence, essentiellement au niveau des organismes rattachés, notamment le Bureau du cadastre minier de Madagascar (BCMM). Les recommandations portent également sur la traçabilité du budget relatif à l'exploitation minière, notamment les redevances et les ristournes minières», a fait savoir Daniella Randriafero, secrétaire exécutif de l'EITI à Madagascar.

Un expert au niveau de l'EITI international a présenté un résultat à demi-teinte de la gouvernance minière à Madagascar durant la rencontre d'hier. D'après ses dires, «Le manque d'engagement de l'Etat et l'absence de la participation de la Société civile font partie des facteurs de blocage dans le pays». Et de poursuivre que «la plupart des pays francophones en Afrique enregistrent ce retard en matière de gouvernance minière. Au Congo, par exemple, la perte enregistrée au niveau des organismes rattachés s'élève à 800 millions de dollars».

[Riana R.](#)

II. EMISSIONS DEBATS ET EMISSIONS EDUCATIVES

Deux types d'émissions ont été réalisés et produites par l'EITI Madagascar en 2017 et 2018 :

- L'émission éducative « FANTARO » :
- L'émission de débat « FANDRASA » :

Par ailleurs d'autres émissions ont vu la participation de l'EITI Madagascar tel que l'émission « Tokontany Iraisana » de Search for Common Ground.

III. PANNEAUX PUBLICITAIRES

Comme en 2016, en 2017 et 2018 des panneaux publicitaires sur l'EITI ont été visibles aussi bien à Antananarivo que dans les principales villes minières comme Moramanga, Tamatave, Mahajanga, Toliara et Fort-Dauphin. Ci-après quelques exemples :



IV. REALISATION DE GUIDES ET DE BOOKLETS

Plusieurs guides sur l'EITI pour les différentes parties prenantes ont été publiés en 2017 et 2018 dont la liste est ci-jointe :

- Guide de lecture pour les rapports EITI : <http://www.eiti.org/node/10116>
- Guide pour les Sociétés civiles : <http://www.eiti.org/node/10116>
- Guide pour les entreprises : <http://www.eiti.org/node/10114>
- Guide pour les parlementaires : <http://www.eiti.org/node/10113>
- 10 ans de contribution à la transparence du secteur extractif : <http://www.eiti.org/node/10117>
- Identifions les propriétaires réels : <http://www.eiti.org/node/10120>
- Mise en œuvre de la Norme EITI 2016 : <http://www.eitimadagascar.mg>
- Plan de travail 2017 : <http://www.eitimadagascar.mg>
- Etudes sur les paiements et les transferts infranationaux : <http://www.eiti.org/node/10118>